

6211-09-072

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. DENIS BERGERON, président**
Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 KV ENTRE LES POSTES MICOUA ET DU
SAGUENAY PAR HYDRO-QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue 21 janvier 2019 à 19 h
Hôtel Delta Saguenay
2675, boulevard du Royaume
Jonquière

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 JANVIER 2019	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET	
HYDRO-QUÉBEC	
Mme Marie-Hélène Robert.....	11
SUSPENSION	
REPRISE	
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. SIMON TREMBLAY	20
M. RENÉ TREMBLAY	23
M. CLAUDE BOUCHARD.....	30
M. TOMMY TREMBLAY.....	32
M. BERNARD ST-LOUIS.....	35
M. ALEXANDRA DUPÉREÉ	42
M. SIMON TREMBLAY	48
M. BERNARD ST-LOUIS.....	56
M. SIMON TREMBLAY	61
M. TOMMY TREMBLAY.....	65
QUESTIONS DE LA COMMISSION	68
M. MARTIN GAUTHIER.....	71
M. BERNARD ST-LOUIS.....	80
QUESTIONS DE LA COMMISSION	83
M. SIMON TREMBLAY	88
QUESTIONS DE LA COMMISSION	92
MOT DE LA FIN	101

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 JANVIER 2019 À 13 H

SÉANCE DU 21 JANVIER 2019
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et Messieurs, merci de vous être déplacés ce soir et venir assister à notre rencontre. Alors, bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur le *Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec*.

10

Alors, mon nom est Denis Bergeron, et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par la ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

15

Nous serons appuyés dans nos travaux par madame Marie-Hélène Gauthier, à titre de commissaire.

20

Et je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et appareils électroniques et je vous en remercie à l'avance. La prise de photos et vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Et si vous souhaitez poser des questions à ce sujet, je vous invite à aller en discuter avec notre conseiller en communication qui est à l'arrière de la salle, monsieur Luc Nolet.

25

Toutefois, comme vous l'avez peut-être constaté, un photographe est présent parmi nous ce soir, car le BAPE souhaite se doter d'une banque de photos qui sera éventuellement utilisée pour son site Web ainsi que pour certains documents qu'il rend publics.

30

Afin de vous prévenir, nous avons également pris soin d'installer une affiche à l'entrée de la salle.

35

Le photographe a eu pour consigne, entre autres, de demeurer discret afin de ne pas déranger le bon déroulement de l'audience. Et sachez également que les photos prises ce soir ne visent pas des sujets en particulier, mais plutôt une prise de vue générale, ce qui veut dire que personne ne sera l'objet principal d'une photo en particulier.

Une autre séance photo aura lieu également aux autres séances. Comme les photos cibleront des sujets en particulier, un formulaire devra être rempli et signé au préalable par celles et ceux qui accepteront de se prêter à l'exercice, et je vous en remercie à l'avance.

40 Voici maintenant le mandat que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a
reçu de la ministre le 12 décembre dernier. Cette lettre s'adresse au président du Bureau
d'audiences publiques, monsieur Philippe Bourke.

45 Alors, je cite :

« *En ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je
donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience
publique concernant le projet de ligne à 735 kV Micoua-Saguenay par Hydro-Québec et de me
50 faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. En effet, les enjeux que
soulève le projet, notamment en lien avec les impacts psychosociaux liés aux expropriations,
l'utilisation du territoire ainsi que le maintien de la biodiversité, en ce qui a trait au caribou forestier
par exemple, justifient la tenue d'une audience publique. »*

55 Fin de la citation.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est
pas de prendre une décision. Son mandat est d'établir les faits concernant les répercussions du
projet et de proposer au ministre un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ce projet.

60 Outre sa responsabilité d'enquêter, la commission doit faciliter l'accès au public à
l'information sur les enjeux soulevés par le projet et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

65 De plus, la commission examine le projet, dans une perspective de développement durable,
en appliquant les notions d'environnement retenu par les tribunaux supérieurs qui englobent les
aspects, écologique, social et économique.

70 Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donc donné un plan
d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la
Loi afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

75 Par ailleurs, la *Loi sur la qualité de l'environnement* accorde aux commissaires mandatés
pour mener la présente enquête, des pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu
de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

En outre, ma collègue et moi-même, nous nous sommes engagés à respecter le Code de
déontologie des membres et les valeurs éthiques du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement.

80 Ainsi, la commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitabement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière.

85 C'est pourquoi il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

90 Le BAPE a élaboré à cet égard des règles visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont également contenues dans un document disponible à l'accueil. Les règles de participation portent aussi sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Je me réserve donc le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

95 Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

100 Parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait également l'objet d'une évaluation environnementale de la part du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

 À partir de ces deux analyses, le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres qui rendra une décision sur le projet.

105 Cette commission d'enquête et d'audience publique effectue l'examen public du projet de manière à satisfaire aux exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec.

110 Le mandat de la commission d'enquête débute donc aujourd'hui le 21 janvier et sera d'une durée maximale de quatre mois. Le rapport de la commission du BAPE sera remis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au plus tard le 20 mai prochain.

 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

115 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées.

 Puis, j'inviterai le représentant de l'initiateur du projet à décrire les grandes lignes de son projet.

120 Après, une pause d'environ 15 minutes suivra la présentation de l'initiateur et c'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent poser des questions sur le projet. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées dans l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions.

125 Je vous rappelle que l'audience publique est divisée en deux parties. La première partie débute ce soir. Je vous signale que la commission tiendra aussi une séance à compter du jeudi 24 janvier prochain à la salle des Chevaliers de Colomb, conseil 3094, au 10 de l'avenue Roméo-Vézina à Baie-Comeau.

130 Donc, l'objectif de cette première partie est de compléter l'information sur le projet.

 Elle donne la possibilité à la commission ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent de poser des questions et d'obtenir des réponses de l'initiateur du projet ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources.

135 Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs au projet et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

140 La commission accepte de recevoir également des questions de la part des participants qui suivent nos travaux depuis le site Web du BAPE au moyen d'un questionnaire en ligne ou par courrier électronique à l'adresse du mandat.

 Il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre.

145 De plus, il appartient à chacun qui envoie une question à la commission de s'assurer que l'information n'a pas déjà été traitée depuis le début de la première partie de l'audience. Il est donc de la responsabilité de tous de vérifier la pertinence de l'information avant de faire parvenir une question à la commission.

150 La commission se réserve également le droit de disposer des questions en fonction de leur pertinence. Les participants se doivent de faire le suivi nécessaire afin d'obtenir les réponses parmi les documents déposés officiellement et rendus publics par la commission.

155 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants ou leur réaction à une réponse donnée par l'initiateur ou la personne-ressource, mais bien des questions qu'ils désirent poser.

160 Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, bien au contraire, mais plutôt que nous l'entendrons à la deuxième partie de l'audience publique, c'est-à-dire celle qui débutera le lundi 25 février prochain.

165 C'est à ce moment que les citoyens prendront position sur le projet. Les personnes qui désirent faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire Avis d'intention disponible à l'accueil et dans le site Web du Bureau d'audiences publiques.

170 Je vous demande d'ailleurs de signifier le plus tôt possible à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Caroline Cloutier, qui est à l'arrière de la salle, votre intention de déposer un mémoire. Cela facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique. Donc, faites-le savoir à notre coordonnatrice au plus tard deux semaines avant la deuxième partie de l'audience publique, soit le 7 février prochain.

175 De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires cinq jours avant le début de la deuxième partie de l'audience publique, soit au plus tard le 21 février à midi.

180 Au moment de la présentation de votre mémoire, nous pourrons échanger avec vous afin de bien comprendre votre position.

185 Vous pouvez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur le projet. Ces trois options sont donc possibles.

190 Cependant, je voudrais attirer votre attention sur de nouvelles dispositions découlant de modifications apportées aux Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques au début de l'année 2018. L'une de ces modifications permet à la commission de ne pas tenir de deuxième partie à l'audience publique si personne ne manifeste son intention d'être entendu par la commission.

195 En effet, selon nos nouvelles règles, et je cite :

« *Lorsqu'une personne manifeste à la commission son intention de présenter un mémoire écrit ou de faire connaître oralement son opinion et ses suggestions sur le projet, la commission doit tenir la deuxième partie de l'audience publique. En l'absence d'une telle démarche, la commission peut tenir une deuxième partie de l'audience si elle juge qu'il en est de l'intérêt de l'enquête.* »

200 Fin de la citation.

Donc, il est important de porter à votre attention cette modification à nos règles de procédure.

205 Après les séances de l'audience publique, la commission pourrait poser des questions par écrit à l'initiateur et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. La commission compte recevoir les réponses dans un délai de 48 heures.

210 Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet aux bibliothèques de Jonquière et de Baie-Comeau, de même que dans le site Web du BAPE.

215 De plus, il est important de vous faire part que l'ensemble du dossier de l'étude d'impact peut être consulté en format papier aux bibliothèques de Jonquière et de Baie-Comeau et à nos bureaux à Québec. Les documents déposés par la commission ne seront disponibles qu'en version électronique dans les bibliothèques. La version électronique du dossier de l'étude d'impact est accessible dans le nouveau Registre des évaluations environnementales dans le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Toutefois, à partir du site Web du BAPE, un hyperlien vous permet d'accéder au dossier de l'étude d'impact.

220 Par ailleurs, ce qui est dit en audience publique est enregistré et les transcriptions seront disponibles dans le site Web du BAPE environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet dans les centres de consultation régionaux. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sur le site Web sera disponible en différé jusqu'à un mois suivant la publication du rapport.

225 Alors, voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

230 Tout d'abord, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête; à ma gauche, la table des analystes du BAPE, celle des personnes-ressources; à l'arrière, la table de l'équipe de la commission; à ma droite, la table des représentants de l'initiateur du projet et devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

235 L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière.

240 Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause. Deux questions seront admises par intervention sans sous-question. Cette règle permettra au plus grand nombre possible de participants de poser leurs questions.

Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai les questions aux personnes concernées. Il est possible que j'adresse également la question à une autre personne en plus de la personne initialement interpellée.

245 Pour les questions posées par ma collègue, madame Gauthier, les porte-paroles sont invités à lui répondre directement.

250 Je vous demande donc d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Il ne sera également pas permis de commenter les réponses obtenues.

255 Par ailleurs, ma collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des représentants de l'initiateur pour obtenir de l'information supplémentaire dans la foulée de votre question.

Vous êtes bien sûr les bienvenus pour vous réinscrire au registre pour d'autres questions concernant le projet éventuellement.

260 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

265 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la mention « Confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu, le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

270 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera également publique. Si le document rendu non public est toutefois considéré par la commission comme essentiel à ses travaux, elle en conservera une copie pendant la durée de son mandat.

275 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision de la commission.

280 Le participant qui désire donner une information ou déposer un document, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu, comme elle le fait pour tous les documents qui sont déposés.

285 Alors, je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. La première question porte sur le moyen de transport utilisé pour assister à l'audience publique, afin d'évaluer ce que la participation du public aux séances engendre comme émissions de gaz à effet de serre.

290 Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir et de le remettre au personnel à l'arrière de la salle.

295 Alors, j'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. À ma gauche, monsieur Jean-François Bergeron et madame Karine Jean, nos analystes qui nous accompagnent dans nos travaux. À l'arrière de la salle, notre conseiller en communication monsieur Luc Nolet et notre coordonnatrice, madame Caroline Cloutier. Je signale également la présence monsieur Michel Filteau qui est responsable de la logistique et monsieur Michel Guimond est technicien au son de même que monsieur Pierre Dufour du BAPE chargé de la webdiffusion des séances.

300 Alors, j'inviterais dans un premier temps la porte-parole de l'initiateur à nous présenter son équipe. Alors, Madame Robert.

305 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

310 Bonsoir, Monsieur le président. Alors, on a le planificateur du réseau de transport, André Dagenais, et puis à ma droite, madame Carole Charest qui est chef d'équipe environnement. On a également, derrière moi, Jean Vincent pour tout ce qui est des capsules techniques qui seront présentées, tout ce qui comporte le visuel, et puis on a également madame Hélène Perreault, notre personne pour la participation du public. On a également d'autres spécialistes qui sont dans la salle, que j'inviterai au besoin pour compléter les questions. Et on a également dans la salle, Marie-Claude Lachance, la conseillère relation avec le milieu.

315

LE PRÉSIDENT :

320 Merci, Madame Robert. Alors, je vais demander aux personnes-ressources des différents ministères qui nous accompagnent de se présenter ainsi que les personnes qui les accompagnent.

325 Alors, pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Mme JOHANNIE MARTIN :

330 Oui, Joannie Martin, je suis chargée de projet à la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres. Je suis accompagnée de ma collègue Marie-Emmanuelle Rail qui est aussi de la Direction des évaluations environnementales des projets terrestres. Et dans la salle, on a Noémie Deshaies qui est analyste en consultation autochtone, Véronique Tremblay de la Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et puis Martin Lamontagne, qui est coordonnateur à la Direction régionale.

335 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Alors, pour le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

340 **Mme SOPHIE HARDY :**

Oui. Bonjour, Sophie Hardy, biologiste au secteur Faune. Et dans la salle, il y a monsieur André Dufour aux forêts, à l'Unité de gestion de Chicoutimi.

345 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

M. ALAIN TREMBLAY :

350 Oui, bonjour, mon nom c'est Alain Tremblay, je suis du secteur Énergie du ministère, analyste en projet énergétique.

M. CARL TREMBLAY :

355 Carl Tremblay, secteur du territoire à la Direction régionale Saguenay-Lac-Saint-Jean-Capitale-Nationale.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

360

M. DAVID SIMARD :

Bonsoir. David Simard, je suis de la Direction de la santé publique du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, représentant le ministère de la Santé.

365

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, on a des représentants aussi de la MRC du Fjord du Saguenay.

370

M. STEVE LEMIRE :

Bonsoir. Steeve Lemire, coordonnateur à l'aménagement du territoire à la MRC.

LE PRÉSIDENT :

375

Et un représentant de la Ville de Saguenay.

M. DENIS COULOMBE :

380

Bonsoir. Denis Coulombe, directeur du service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

LE PRÉSIDENT :

385

Merci. Alors, la commission a également sollicité de l'expertise par écrit, c'est-à-dire qu'éventuellement, si nous avons des questions à poser sur ces éléments d'intérêt là pour les différents ministères, nous allons les poser par écrit et les questions seront publiques ainsi que les réponses.

390

Alors, nous avons sollicité le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le Secrétariat aux affaires autochtones, Environnement et Changements climatiques Canada, ainsi que la MRC de la Haute-Côte-Nord.

395

Alors, la parole est maintenant au porte-parole de l'initiateur, madame Robert, qui présentera le projet pendant une période de 20 minutes. Et comme je l'ai expliqué tout à l'heure, après cette présentation, nous ferons une pause de 15 minutes, le registre sera ouvert et les gens

pourront aller s'inscrire. Et au retour de la pause de 15 minutes, nous allons procéder à la présentation des questions par le public.

400 Alors, Madame Robert, la parole est à vous.

PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR DU PROJET

405 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Merci, Monsieur le président. Bonsoir à tous, je m'appelle Marie-Hélène Robert, je suis porte-parole pour Hydro-Québec, pour le projet Micoua-Saguenay.

410 Alors, à titre de chef – il y a un petit problème technique on va régler rapidement. À titre de chef de projet, je suis responsable de la conception, de la réalisation de ce projet et je coordonne le travail de l'ensemble des spécialistes qui y collaborent. Je suis accompagnée de Carole Charest, chargée de projet environnement et d'André Dagenais, ingénieur à la planification du réseau de transport d'électricité.

415 Différents spécialistes sont également présents dans la salle et pourront apporter des compléments d'information au besoin, pour la période de questions.

420 Au cours des 20 prochaines minutes, nous aborderons les thèmes suivants : le projet et sa raison d'être; la démarche environnementale et le tracé de ligne; les principaux impacts du projet et les mesures d'atténuation; la démarche de participation du public; les coûts du projet et les retombées économiques et, finalement, le calendrier de réalisation prévu.

425 De 2013 à 2015, des études menées sur le réseau de transport ont démontré la nécessité de construire une nouvelle ligne à 735 000 volts ou 735 kV d'environ 260 km entre le poste Micoua sur la Côte-Nord et le poste Saguenay au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Je vous explique pourquoi.

430 Voici notre réseau de transport principal. Une grande partie de l'électricité produite par Hydro-Québec circule dans des lignes à haute tension à 735 kV, ce qui permet de la transporter sur des centaines de kilomètres. Ces lignes servent à transiter la puissance électrique produite par les centrales situées en majeure partie à la Baie-James et sur la Côte-Nord vers les grands centres de consommation qui se trouvent surtout dans le sud du Québec.

435

440 Les lignes à 735 000 volts du réseau d'Hydro-Québec ont été graduellement mises en service à partir du milieu des années 60. Elles ont permis d'intégrer au fur et à mesure la nouvelle production provenant des nouvelles centrales hydroélectriques ou de parcs éoliens et de répondre à la demande croissante en électricité au Québec.

445 Ces lignes sont en quelque sorte la colonne vertébrale du réseau d'Hydro-Québec. L'électricité qui est produite dans les centrales y transite et se rend dans des postes qui en abaissent successivement la tension afin qu'elle puisse se rendre chez nos clients, que ce soit des maisons, des industries et d'autres entreprises.

Le projet dont il est question aujourd'hui est un projet de transport d'électricité.

450 Hydro-Québec a l'obligation d'assurer la fiabilité et la sécurité du réseau de transport. C'est pourquoi elle réalise des études et assure la surveillance du réseau en continu. Dans le cas qui nous occupe ici, les études réalisées montrent que des changements sont survenus sur le réseau de transport d'électricité assez récemment, soit entre 2011 et 2015. Cela affecte la fiabilité du réseau.

455 Il faut savoir que la Côte-Nord est une importante région de production d'électricité. Elle compte 17 centrales hydroélectriques d'Hydro-Québec.

460 Une partie de l'énergie qui est produite alimente la région. L'autre est acheminée vers le sud, vers les grands centres de consommation des régions de Trois-Rivières, Québec et Montréal. Dans les dernières années, les prévisions de consommation sur la Côte-Nord ont dû être revues à la baisse puisque des projets industriels prévus ont été modifiés, reportés ou annulés.

465 La fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à Bécancour et la fermeture des centrales thermiques de Tracy à Sorel-Tracy et de La Citière à La Prairie ont également modifié le comportement du réseau. Moins d'énergie est produite localement alors que la consommation au sud du Québec, elle, augmente.

470 Hydro-Québec doit donc agir pour maintenir la fiabilité de son réseau et la sécurité d'alimentation de ses 4 millions de clients, en acheminant davantage d'énergie au sud par le corridor Manic-Québec.

Avant de s'arrêter sur le scénario de la ligne Micoua-Saguenay, Hydro-Québec a évalué trois options pour solutionner cette problématique de fiabilité du réseau.

475 D'abord, un scénario d'équipement de compensation série dans six postes du réseau de transport. Ces équipements permettent d'augmenter la capacité des lignes existantes. Bien que cette solution semble intéressante au premier abord, elle a été écartée puisqu'elle demeure une solution minimale et à court terme.

480 Un autre scénario étudié est une ligne à 735 kV qui partirait du poste Outardes vers le poste des Laurentides dans la région de Québec. Bien que ce scénario soit performant du point de vue technique, cette nouvelle ligne d'une longueur d'environ 450 km nécessiterait des investissements significatifs, vu sa longueur.

485 Le scénario de la ligne Micoua-Saguenay comprend, quant à lui, la construction d'une ligne à 735 kV d'une longueur de 262 km, l'ajout dans les postes Micoua et du Saguenay des équipements nécessaires à l'intégration de la ligne et de l'agrandissement du poste Saguenay.

490 Ce scénario a été retenu puisqu'il est de loin le plus avantageux d'un point de vue technique et économique pour répondre à la problématique actuelle.

Ces trois scénarios ont d'ailleurs été présentés à la Régie de l'énergie qui étudie présentement le dossier.

495 La nouvelle ligne Micoua-Saguenay permettra de maintenir la fiabilité du réseau, mais présente aussi les avantages suivants : elle renforce le corridor Manic-Québec pour faire face à des événements météorologiques d'envergure, comme le vent, le verglas ou les feux de forêt.

500 Elle réduit les pertes électriques puisque le nombre de mégawatts à transiter sur chacune des lignes à 735 kV sur son réseau sera moins élevé compte tenu de cette ligne additionnelle.

Elle facilite l'entretien et la gestion du réseau de transport d'électricité.

505 Afin de mettre en oeuvre la solution optimale, Hydro-Québec a développé un tracé de ligne d'une longueur de 262 km. Elle touche deux régions administratives, celle de la Côte-Nord et celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Elle traverse également les territoires revendiqués de Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh. Il est situé à près de 90 % en terres publiques.

510 Pour en arriver à ce tracé, nous avons utilisé une démarche environnementale en plusieurs étapes qui consistent à décrire le milieu, analyser les contraintes techniques et environnementales ainsi que les éléments sensibles; élaborer un tracé des variantes; choisir un tracé, en évaluer les impacts; déterminer les mesures d'atténuation appropriées et convenir des suivis à réaliser une fois les nouveaux équipements mis en service.

515 Toutes ces étapes sont réalisées en collaboration avec le milieu d'accueil et nous permettent de développer et d'ajuster le projet aux réalités régionales.

520 Nous avons d'abord déterminé une zone d'étude d'une longueur de 225 km et d'une largeur de 15 à 20 km. Celle-ci est délimitée à l'est par le poste Micoua, à l'ouest pas le poste du Saguenay et au sud par la ligne à 735 000 volts existante entre les postes Micoua et du Saguenay.

525 Sa limite nord contourne les grands plans d'eau. Elle évite également la réserve de biodiversité projetée du Plateau-du-Lac-des-Huit Chûtes et le Parc des Monts-Valin.

530 L'élaboration du tracé de la ligne projetée tient compte de nombreux critères environnementaux, tant pour le milieu humain que pour le milieu naturel. Par exemple, éviter le milieu bâti et les zones de villégiature ainsi que les milieux humides.

535 Le tracé tient compte aussi de critères techniques, comme d'éviter les zones à risque élevé de givre ainsi que le jumelage de trois lignes à 735 kV dans un même corridor.

540 Les principales préoccupations exprimées par le milieu dans le cadre de la démarche de participation publique ont également été considérées; notamment, favoriser le regroupement des infrastructures, limiter le plus possible l'impact sur le paysage et l'ouverture du territoire, et tenir compte des zones valorisées.

545 Regardons maintenant le tracé retenu par secteur. Au départ du poste Micoua, le tracé retenu s'éloigne rapidement du couloir de deux lignes existantes à 735 kV. Sur ses premiers kilomètres, il traverse le territoire de la ZEC Varin à sa limite nord. À proximité du lac du Décès, le tracé initialement proposé a été optimisé pour tenir compte d'une zone valorisée par les Innus. Ensuite, il contourne la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate.

550 Au nord de cette réserve, le tracé traverse des habitats peu perturbés qui sont d'intérêt pour le rétablissement de la population du caribou forestier. À proximité du réservoir Pipmuacan, le tracé rejoint corridor où une seule ligne est présente; l'autre ligne à 735 kV poursuit sa route vers le sud. Ici, aussi, le tracé a été optimisé pour éviter une zone de villégiature dans la ZEC de Labrieville et une zone utilisée par les Innus.

555 Du réservoir Pipmuacan au lac Moncouche, le tracé longe la ligne existante à 735 kV à l'exception de quelques secteurs où le relief et les zones à risque élevé de givre ne le permettent pas. Le tracé retenu évite les refuges biologiques existants et projetés; la traversée de grands plans d'eau et les forêts en altitude.

555 Il traverse un territoire faunique très utilisé où se trouvent notamment les pourvoires Lac Dégelis, Monts-Valin du Archer, du lac Laflamme, Poulin-de Courval et Wapishis, ainsi que la ZEC Onatchiway.

560 Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons étudié deux variantes : une variante au nord qui ouvrirait un nouveau corridor et une variante au sud qui longeait en grande partie la ligne à 735 kV existante. La variante sud a été retenue, car elle évite l'ouverture d'un nouveau couloir de ligne et une nouvelle traversée de la rivière Saguenay.

565 Les organismes et les publics rencontrés ont d'ailleurs encouragé Hydro-Québec à regrouper ses infrastructures en jumelant la nouvelle ligne à la ligne à 735 kV existante.

570 Par ailleurs, différentes mesures ont été mises en place pour permettre une meilleure intégration de la ligne, notamment en éloignant, lorsque possible, les pylônes des bordures de chemin et en privilégiant les secteurs boisés en milieu agricole.

575 L'analyse environnementale et les activités de participation publique nous ont permis d'identifier les impacts du projet sur le milieu humain et naturel, et de déterminer les mesures d'atténuation adéquates.

580 Pour le milieu humain – Au Saguenay, le jumelage de la nouvelle ligne à une ligne existante qui évite l'ouverture d'un nouveau corridor nécessite l'acquisition de 13 propriétés privées. Chaque propriétaire concerné a été informé dès l'élaboration des variantes de tracés et est accompagné de façon personnalisée selon ses besoins, sa situation particulière et son rythme.

585 Nous sommes soucieux d'en arriver, dans chaque cas, à une solution qui soit satisfaisante pour tous. À ce jour, 11 des 13 dossiers ont été réglés. Les discussions se poursuivent dans les deux cas – les deux autres cas. Tous les propriétaires concernés par l'acquisition de droits de servitude ont aussi été contactés.

590 Dans les territoires fauniques structurés, la future ligne jumelée à la ligne existante traversera le territoire de trois ZECS et de cinq pourvoires. Hydro-Québec adaptera le calendrier des travaux de façon à ce qu'aucune activité de déboisement ou de construction ne se déroule pendant les deux premières semaines de chasse à l'orignal à l'arme à feu. Hydro-Québec présentera aux différents utilisateurs du territoire et aux titulaires de baux de villégiature, la stratégie d'accès, la séquence et le moment prévu des travaux, afin de pouvoir tenir compte, dans la mesure du possible, de leur préoccupation.

595 Pendant les travaux, nous verrons à employer les méthodes les plus appropriées pour
réduire la durée et l'intensité du bruit. Nous informerons la population du calendrier des travaux et
en maintenant notre site Web et notre ligne téléphonique pour recueillir les différentes demandes
d'information.

600 En période d'exploitation, l'impact sur l'environnement sonore sera nul en l'absence de
précipitation, soit 80 % du temps.

605 Pour les communautés innues, les activités de chasse, de pêche et de piégeage seront
perturbées pendant les travaux, plus particulièrement pour la communauté de Pessamit. Nous
proposons différentes mesures afin de limiter les impacts sur les utilisateurs du territoire. Par
exemple, établir un lien de communication entre les responsables de chantier et les Conseils de
bande, et présenter les stratégies d'accès aux communautés afin de pouvoir tenir compte de leurs
préoccupations.

610 En ce qui concerne le milieu naturel, les impacts sont principalement dus au déboisement
de près de 1 600 hectares de peuplement forestier dans l'emprise de ligne. Hydro-Québec veillera
cependant à conserver la végétation arbustive dans les milieux sensibles, comme les bordures
des cours d'eau, et à limiter les déplacements de la machinerie à l'intérieur des limites de
l'emprise.

615 Par ailleurs, le tracé de la ligne projetée traverse une aire de répartition de la population de
caribous forestiers de Pipmuacan, une espèce vulnérable au Québec. Pour limiter les impacts,
nous effectuerons un déboisement manuel dans les milieux sensibles et procéderons rapidement
à la revégétalisation des aires perturbées temporairement. On évitera aussi le déboisement
durant la période de mise bas et des premières semaines de vie des faons.

620 De plus, nous étudions la possibilité de rehausser les conducteurs suffisamment pour éviter
le déboisement de l'emprise sur une distance d'environ neuf kilomètres, afin de favoriser le
maintien d'un corridor de connectivité pour le caribou.

625 Deux espèces fauniques à statut particulier sont touchées, soit la Grive de Bicknell et le
Garrot d'Islande. Le tracé évite un secteur de fort potentiel d'habitats pour la grive à la hauteur
des Monts-Valin. Pour le Garrot d'Islande, une vingtaine de nichoirs seront installés. Nous
appliquerons des modes de déboisement qui tiennent compte de la présence de ces espèces et
nous réaliserons, dans la mesure du possible, nos travaux en dehors de la période de nidification.

630 Seulement une vingtaine de pylônes, sur près de 600, seront construits en milieu humide.
Différentes mesures seront mises en place pour atténuer et compenser les impacts. Les pertes
permanentes de milieux humides seront compensées.

635 Enfin, la présence de la nouvelle ligne modifiera le paysage, mais les impacts seront
somme toute limités à certains secteurs, notamment parce qu'elle sera juxtaposée à la ligne
existante sur plus de 45 % de sa longueur et en raison des différentes mesures d'atténuation
proposées.

640 La ligne s'éloigne de la ligne existante au niveau du massif des Monts-Valin ce qui
permettra de limiter les impacts visuels cumulatifs à la hauteur du centre de ski le Valinouet, un
secteur valorisé et en développement.

À la traversée de la rivière Saguenay, l'intégration de la ligne sera facilitée par la présence
de nombreuses infrastructures industrielles existantes.

645 À chacune des étapes, le projet a été développé en collaboration avec les collectivités. Dès
2016, Hydro-Québec a entrepris une vaste consultation de différents publics concernés et
maintient le dialogue depuis. Durant cette même période, les trois communautés innues de
Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh ont aussi été consultées. J'y reviendrai dans quelques instants.

650 Sur la Côte-Nord et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, une centaine d'occasions d'échanges
sous forme de présentations, de rencontres, de suivis personnalisés et d'activités porte ouverte
ont permis d'améliorer le projet. Nous sommes allés à la rencontre des gens sur la Côte-Nord, au
Saguenay-Lac-Saint-Jean, à Québec, à Lévis, à Rimouski et à Montréal, là où il était plus facile
de les rejoindre.

655 Nous avons aussi travaillé en collaboration avec les intervenants du milieu dans les MRC,
les municipalités, les organismes régionaux et les Directions régionales des différents ministères
concernés par le projet.

660 Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, huit activités porte ouverte ont permis de rencontrer plus de
400 personnes.

665 Sur la Côte-Nord et dans les autres régions du Québec, les titulaires de baux de villégiature
ont eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations lors de rencontres en petits groupes.

670 Des bulletins d'information ont été diffusés et une page Web a été mise en ligne. Les cartes
d'inventaire et l'application Google Earth ont aussi permis aux citoyens intéressés de suivre
l'évolution du projet. Nous avons traité plus d'une centaine d'appels à la ligne info-projet, tout
comme une centaine de formulaires d'avis. Nous avons fait plusieurs rencontres de presse. Des
suivis personnalisés ont été réalisés avec chacun des propriétaires ou utilisateurs du territoire
préoccupés par des aspects spécifiques du projet, et les échanges se poursuivent.

Plusieurs groupes du milieu ont été rencontrés à l'automne 2018 alors que nous avons présenté la stratégie préliminaire d'accès et de construction.

675

Parallèlement, des activités de communication ont été réalisées avec les représentants des trois communautés innues, afin de répondre à leurs besoins en matière d'information et de consultation. Cela aura notamment permis de s'entendre sur la façon de procéder pour la réalisation des études d'utilisation du territoire et des profils socioéconomiques. Les communautés ont aussi participé à ces études et à des travaux d'inventaire archéologique.

680

Pendant la construction de la ligne, Hydro-Québec assurera la surveillance des travaux afin que les lois et règlements soient respectés et que tous les engagements et les mesures d'atténuation soient mis en oeuvre sur le terrain. Dans les années qui suivront la construction de la ligne, un suivi sera réalisé pour évaluer l'impact réel du projet sur certains éléments sensibles du milieu et vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation. Celles-ci pourront être ajustées au besoin.

685

Le coût global de réalisation du projet est estimé à 690 M\$, soit 632 M\$ pour la construction de la ligne et 58 M\$ pour les modifications aux postes existants. Les retombées économiques du projet au Québec sont estimées à environ 540 M\$, ce qui inclut l'approvisionnement, les travaux de construction et le déboisement.

690

Pour les régions, les retombées économiques sont quant à elles évaluées à environ 50 M\$. Les travaux de déboisement et de construction requerront en moyenne 260 travailleurs sur une période de trois ans avec une pointe de plus de 450 travailleurs en 2021.

695

De plus, dans le cadre de son programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec remettra aux collectivités touchées par le projet une somme pour la réalisation d'initiatives permettant d'améliorer leur cadre de vie. Ce programme sera déployé au début des travaux de construction.

700

Hydro-Québec prévoit recevoir les autorisations gouvernementales requises à l'été 2019. Les travaux de déboisement pourraient alors débiter à l'automne 2019. Les activités de construction s'amorceront quant à elles à l'été 2020, elles se poursuivraient jusqu'à l'été 2022, période prévue pour la mise en service des nouveaux équipements.

705

En résumé, Hydro-Québec est responsable de la sécurité de son réseau de transport d'électricité. Le projet Micoua-Saguenay est essentiel pour maintenir la fiabilité du réseau de transport d'Hydro-Québec qui dessert l'ensemble du Québec, soit la clientèle industrielle, institutionnelle et résidentielle.

710

Il permettra d'ajouter une liaison robuste dans le corridor Manic-Québec, d'améliorer la flexibilité d'exploitation du réseau et de limiter les pertes électriques sur le réseau.

715 Il a été développé dans le cadre d'une démarche environnementale et de participation publique continue impliquant tous les publics concernés.

Il a été adapté pour intégrer le mieux possible les besoins et les préoccupations du milieu.

720 Il met de l'avant des mesures d'atténuation pour réduire les impacts.

Et, finalement, il amènera des retombées économiques de plus de 540 M\$ au Québec et nécessitera des centaines de travailleurs pendant la période de construction.

725 Je vous remercie de votre attention.

LE PRÉSIDENT :

730 Alors, merci de votre présentation, Madame Robert. Évidemment, le document qui est en appui à votre présentation va être aussi disponible dans la documentation. Les gens pourront le consulter.

735 Alors, le registre est maintenant ouvert. Celles et ceux qui souhaitent soumettre des questions à la commission peuvent s'inscrire.

Alors, la commission va prendre une courte pause de 15 minutes et nous allons vous revenir pour procéder aux questions. Merci beaucoup.

740

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

745

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
M. SIMON TREMBLAY**

750

LE PRÉSIDENT :

755

Alors, j'inviterais les gens à prendre place, nous allons reprendre nos travaux! Alors, j'inviterais les gens qui tiennent salon à l'arrière, s'il vous plaît, soit de venir s'asseoir et se joindre à nous ou soit d'aller discuter à l'extérieur de la salle, je vous remercie.

760

Alors, je réitère ma demande que les téléphones cellulaires soient mis en sourdine, qu'on ne soit pas interrompus dans nos échanges avec une sonnerie intempestive. Alors, important à vérifier.

Alors, nous allons procéder maintenant à la période des questions. J'inviterais maintenant monsieur Simon Tremblay à venir nous présenter ses questions.

765

LE PRÉSIDENT :

Assoyez-vous, Monsieur Tremblay. Alors, comme on a convenu, deux questions. Si vous avez d'autres questions, il suffit simplement de se réinscrire au registre. Alors, la parole est à vous, Monsieur Tremblay.

770

M. SIMON TREMBLAY :

775

Oui. Ma première question, ça concerne le critère de 15 km, sur le fait de séparer les lignes d'une distance minimum de 15 km. Je me demande, est-ce que ce critère-là a toujours existé ou c'est nouveau à ce projet-ci?

LE PRÉSIDENT :

Alors merci. Alors, Madame Robert, s'il vous plaît?

780

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

785

Oui. Alors, je vais demander à mon collègue, André Dagenais, du réseau de transport d'électricité, qui va nous expliquer la raison pourquoi maintenant on planifie avec un critère de 15 km entre un corridor de deux lignes 735 et un nouveau corridor.

M. ANDRÉ DAGENAI :

790 Donc, Monsieur le président, effectivement on planifie le réseau en gardant, dans la mesure
du possible, au moins 10 km, voire on vise 15 km, donc entre deux corridors de lignes de
transport pour une raison bien simple. C'est dans l'objectif de limiter le nombre de lignes touchées
par une possible avarie. Donc, par exemple, une tornade va faire environ une distance de 10 km.
Donc, c'est un exemple. On peut avoir aussi des feux de forêt qui se déplacent à une certaine
vitesse. Donc, le fait d'espacer les corridors de ligne, ça permet de limiter les dégâts, donc, d'une
telle avarie à un corridor de ligne le plus possible.

795 Cette pratique-là, monsieur Tremblay nous demandait si c'était une nouvelle pratique, ce
n'est pas une nouvelle pratique dans le cadre du projet Micoua-Saguenay, c'est une pratique qui
date des années 80. En fait, à la suite de la conception du corridor de la Manic, en fait de Manic
800 jusqu'à Montréal, où on a trois lignes dans le même corridor, donc, qui sont célèbres, qui passent
sur l'île d'Orléans, donc à la suite de l'expérience de ce corridor-là, de l'exploitation de ce corridor-
là et à la suite de nombreuses avaries, dont certaines ont provoqué des pannes majeures, on a
mis en oeuvre cette pratique-là.

805 Donc, par exemple, tout le corridor de la Baie-James, lui, qui a été fait plus tard et construit
en considérant la pratique du 15 km.

M. SIMON TREMBLAY :

810 Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, votre deuxième question?

815 **M. SIMON TREMBLAY :**

Ma deuxième question concerne des précisions sur les coûts du projet. J'ai parlé la
semaine passée avec des gens de l'équipe. On a parlé de 2,5 millions du kilomètre. Mais ça,
j'aimerais des précisions, dans le fond, parce que moi, je me dis, la ligne ne coûte pas la même
820 chose quand il faut ouvrir un corridor complet puis quand on juxtapose.

Donc, quelle est la différence de coût au kilomètre des deux options?

LE PRÉSIDENT :

825

Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

830

Le coût qui vous a été fourni, c'est simplement le coût de construction de la ligne divisé par le nombre de kilomètres. Donc, ça fait environ 2,5 millions du kilomètre.

835

On n'a pas évalué les coûts du scénario de longer nos lignes existantes, puisque comme mon collègue vous l'a expliqué, c'est une condition qu'on doit absolument éviter. Donc, le scénario qui est présenté, c'est un scénario qui est robuste et qui va rencontrer les critères de fiabilité qu'Hydro-Québec s'est donnés en matière de sécurité du réseau.

840

Donc, c'est pour cette raison-là qu'on n'a pas évalué le coût de construire le long de nos lignes. Pour nous, ce n'est pas une possibilité. Donc, quand ce n'est pas une possibilité on ne fait pas de coûts comparatifs avec un scénario qui n'est pas réalisable.

LE PRÉSIDENT :

845

Alors, merci pour votre réponse, Madame Robert. Merci pour vos questions, Monsieur Tremblay.

M. SIMON TREMBLAY :

850

Merci.

LE PRÉSIDENT :

855

Merci. Toujours possible pour vous de vous réinscrire.

Alors, peut-être au niveau du cumul d'emprise par ligne, vous dites, bon, est-ce que vous avez quand même des parties du réseau qui sont antérieures à 1980, où là on voit plusieurs lignes se côtoyer?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

860

Je demanderais à mon collègue André Dagenais de répondre à la question.

M. ANDRÉ DAGENAI :

865

Oui. Bien, en fait, à ma connaissance, le seul corridor dans lequel il y a trois lignes, il est long. C'est celui qui va de Churchill Falls, au Labrador, jusqu'à Lévis dans la région de Québec. Donc, c'est un bon corridor. Et c'est à la suite de l'expérience... en fait, ce corridor-là a longtemps été le seul corridor à 735 kV du réseau Hydro-Québec. C'est le premier. C'est le plus gros. Donc, et suite à certaines expériences qui ont causé des pannes majeures, bien, on a mis en oeuvre cette pratique qui est d'espacer les corridors dans la mesure du possible, évidemment.

870

LE PRÉSIDENT :

875

Merci.

M. RENÉ TREMBLAY

880

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur René Tremblay, s'il vous plaît, à venir nous soumettre ses questions. Alors, que le vrai René Tremblay se lève. C'est lui? Alors, c'est à vous la parole.

885

M. RENÉ TREMBLAY :

Merci beaucoup, Monsieur le président. René Tremblay, je suis président en chef de la communauté métisse Domaine du Roy Seigneurie de Mingan. À ma droite, c'est André Tremblay qui est responsable du comité juridique pour la communauté métisse Domaine du Roy Seigneurie de Mingan. Notre communauté métisse regroupe 4 500 personnes au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord. Je vois qu'Hydro-Québec a fait un effort immense pour rejoindre les collectivités.

890

895

LE PRÉSIDENT :

Oui. Je vous inviterais d'aller tout de suite à votre question, histoire d'économiser du temps et de permettre aux autres personnes de venir éventuellement pour soumettre les leurs. Alors, les questions.

900

M. RENÉ TREMBLAY :

905

Alors, je vois qu'Hydro-Québec a fait un travail immense pour rejoindre les collectivités. A pris soin des collectivités autochtones, mais je me demande pourquoi Hydro-Québec a complètement ignoré la communauté métisse dans son exercice actuel.

910

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, Madame Robert?

915

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Alors, j'inviterais notre spécialiste pour les relations autochtones qui va venir nous expliquer la démarche d'Hydro-Québec envers les communautés autochtones et comment les approches sont faites en matière de droits autochtones. Alors, Isabelle Cloutier.

920

Mme ISABELLE CLOUTIER :

Bonjour, Monsieur le président. Ma voie porte maintenant? Parfait. Donc, merci, Monsieur Tremblay pour votre question.

925

Hydro-Québec doit se conformer aux exigences du gouvernement en matière de consultation. Donc, le gouvernement ne reconnaît pas les métisses au Québec. Donc, la seule population métisse qui est reconnue au Canada est dans l'ouest du pays. Donc, on consulte les trois communautés qui étaient reliées avec l'entente de principe d'ordre général l'EPOG. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas été consultés spécifiquement, au même titre que Pessamit, Essipit et Mashteuiatsh ont été consultées.

930

LE PRÉSIDENT :

935

Alors, merci pour la réponse. Une deuxième question, Monsieur Tremblay. Là, j'ai donné le droit de parole à monsieur Tremblay. Si vous souhaitez vous inscrire, ça vous permettra de poser d'autres questions. Mais là, je dois laisser la parole à monsieur Tremblay.

M. RENÉ TREMBLAY :

940

Oui. Est-ce qu'on peut connaître les retombées économiques pour les trois communautés qui ont été... ou encore les accommodements pour les trois communautés qui ont été consultées, les communautés innues?

LE PRÉSIDENT :

945

Alors, Madame Robert?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

950

En fait, les ententes qui existent entre Hydro-Québec, là – actuellement on a des ententes que je dirais, là, des propositions d'entente qui ont été entérinées par les trois Conseils de bande. Cependant, là, je ne peux pas vous dire les termes de ces ententes-là aujourd'hui. Vous comprendrez que ce sont des ententes qui sont confidentielles.

955

LE PRÉSIDENT :

960

Alors, on aurait peut-être quelques questions concernant justement le travail de consultation auprès des communautés autochtones. Est-ce que vous consultiez les Conseils de bande ou est-ce que c'était des rencontres privées, publiques? Est-ce que vous pourriez nous donner un peu la forme de consultation que vous avez tenue avec les communautés autochtones, s'il vous plaît?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

965

Oui. Alors, madame Isabelle Cloutier, spécialiste pour les relations autochtones, va vous décrire un peu la démarche qui a été effectuée avec les trois communautés tout au long de la consultation autochtone qui a été réalisée.

LE PRÉSIDENT :

970

S'il vous plaît.

Mme ISABELLE CLOUTIER :

975

Oui, Monsieur le président. Donc, le processus en tant que tel, la façon dont on démarre, c'est on consulte, on s'adresse en premier aux Conseils de bande. Donc, on a consulté premièrement les trois Conseils de bande des trois communautés innues, et on a, à ce moment-là, défini une entente administrative pour déterminer le processus avec lequel on allait consulter les trois communautés.

980

La raison pour laquelle on consulte les trois communautés, c'est le rôle de consultation est vraiment un rôle du gouvernement de faire une consultation autochtone, mais afin d'être en mesure de répondre aux préoccupations des communautés autochtones, Hydro-Québec, dans

son processus de participation du public, fait la démarche de consulter et de déterminer avec les communautés, la façon dont on va déterminer les préoccupations de chacune des communautés.

985

Donc, le processus a débuté en 2016 avec des ententes administratives, jusqu'à la conclusion ou l'entente présente d'entente ERA, donc entente de répercussion et avantage avec les trois communautés, qui sont présentement dans le processus d'approbation par le gouvernement.

990

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Alors, je veux juste mentionner que les trois communautés, on a eu des ententes administratives avec les trois communautés pour réaliser les études d'utilisation du territoire. Les trois communautés ont également participé aux inventaires archéologiques qui ont été réalisés. On a aussi poursuivi les discussions, notamment, sur le caribou forestier. On a eu de nombreuses discussions surtout avec la communauté de Pessamit. Puis on est toujours à l'écoute, on est toujours en communication, tout au long du projet, et ça va poursuivre également jusqu'à la réalisation complète du projet.

995

1000

LE PRÉSIDENT :

Vous mentionnez dans votre étude d'impact que vous avez formé un comité de travail. Je crois, plus spécifiquement, pour la communauté de Pessamit. Est-ce que c'est une forme de comité de travail qui a été aussi mis sur pied pour les deux autres communautés? Est-ce que vous pourriez nous expliquer le mandat un peu de ce comité-là et ainsi que à qui il s'adressait? Madame Robert.

1005

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui. Il y avait une préoccupation particulière pour la communauté de Pessamit quant au tracé qui contourne la réserve de biodiversité en raison de la présence du caribou forestier. On l'a mentionné dans l'allocution, il y a un secteur qui est plus sensible.

1010

Alors, étant donné ces préoccupations-là particulières, on a formé un comité Hydro-Québec-Pessamit et des représentants du ministère de l'Environnement et du ministère de la Forêt, Faune et Parcs. Donc, le but du comité c'était d'échanger sur les raisons, d'abord, du contournement de la réserve de biodiversité, mais aussi sur la biologie du caribou forestier. Donc, c'est en raison de ça qu'on a eu ce comité-là.

1015

1020

LE PRÉSIDENT :

1025 O.K. Puis on comprend que l'entente sur les répercussions et avantages a été signée
auprès de chacune des communautés?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1030 Oui. Aujourd'hui, on a des ententes avec les trois communautés. Évidemment, c'est des
ententes qui seront soumises à l'approbation du gouvernement, mais on a des ententes qui ont
été entérinées par les trois Conseils de bande.

LE PRÉSIDENT :

1035 Et qui sont pour l'instant confidentielles?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1040 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1045 C'est ce que je comprends. Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

1050 Oui. Si je pouvais faire intervenir la personne que vous avez avec vous par rapport à qu'est-
ce qu'on peut retrouver dans une entente type avec ces communautés?

Mme JOHANNIE MARTIN :

1055 Bien, en fait, si je peux me permettre, les ententes... pardon. Le ministère...

LE PRÉSIDENT :

1060 Approchez-vous de votre micro. On va essayer de faire un effort pour monter le volume,
mais...

Mme JOHANNIE MARTIN :

Je vais essayer de parler plus fort. Est-ce que c'est mieux?

LE PRÉSIDENT :

1065 ... pour les questions de diffusion, il faut vraiment s'assurer que les gens puissent bien comprendre.

Mme JOHANNIE MARTIN :

1070 Parfait. Ce que j'allais dire c'est qu'en fait le ministère n'est pas impliqué dans la négociation des ententes. Par contre, il y a effectivement, dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, un processus qui établit avec les communautés. Puis effectivement, la personne est ici, l'analyste en consultation est ici. Ça fait que peut-être qu'elle pourrait venir un peu détailler qu'est-ce qui a été fait puis comment ça fonctionne du côté du
1075 ministère?

LE PRÉSIDENT :

1080 S'il vous plaît.

Mme JOHANNIE MARTIN :

Donc, madame Noémie Deshaies.

1085 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, simplement pour les besoins de transcription, nous rappeler votre nom?

Mme NOÉMIE DESHAIES :

1090 Noémie Deshaies, analyste en consultation autochtone sur le projet Micoua-Saguenay. Alors, de notre côté, nous ne connaissons pas ce qui se passe au niveau des ententes puisqu'elles sont confidentielles entre l'initiateur de projet et les communautés. Ce qu'on fait de notre côté c'est une consultation qui vise à prendre en compte les enjeux et préoccupations, et si
1095 nécessaire, le cas échéant, trouver des mesures d'accommodement pour les communautés.

LE PRÉSIDENT :

1100 De façon plus détaillée, ce type d'entente là, de façon générique, pas nécessairement spécifique aux discussions, c'est des conditions environnementales, c'est des conditions qui touchent le milieu de vie? Quelles sont un peu les conditions en lien avec votre responsabilité dans ce type de discussion là?

Mme NOÉMIE DESHAIES :

1105 En ce qui concerne la consultation autochtone qui est menée lors de la procédure
d'évaluation environnementale, on va chercher à atténuer les impacts sur les droits connus ou
revendiqués des autochtones sur le territoire, dont des droits sur des pratiques traditionnelles
comme la chasse, la pêche, le piégeage, les cueillettes, les pratiques rituelles et sociales. Donc,
1110 on vient chercher des mesures d'accommodement pour atténuer les impacts du projet en ce
sens.

LE PRÉSIDENT :

1115 Donc, un travail de conciliation, en quelque sorte, entre les communautés et leurs pratiques
et les impératifs du projet?

Mme NOÉMIE DESHAIES :

1120 Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup. D'autres questions, Madame Gauthier?

1125 **LA COMMISSAIRE :**

Pas pour l'instant, merci.

LE PRÉSIDENT :

1130 Merci, Madame. Alors, merci beaucoup pour vos questions, Monsieur Tremblay. Toujours
possible de vous réinscrire à nouveau. On a peut-être quelques personnes. Alors donc, le temps
d'attente est quand même relativement court. Alors, je vous inviterais à vous réinscrire au registre.

1135 **M. RENÉ TREMBLAY :**

Merci.

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Tremblay.

M. CLAUDE BOUCHARD

1145 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Claude Bouchard, s'il vous plaît. Alors, bonsoir, Monsieur Bouchard.

1150 **M. CLAUDE BOUCHARD :**

Bonsoir, Monsieur le président. Mon nom est Claude Bouchard, je suis directeur développement industriel Promotion Saguenay.

1155 Dans la présentation du promoteur, on parle des retombées économiques au Québec de 540 millions et 50 millions régional, ce qui correspond à 9 %. Est-ce que le promoteur peut nous expliquer comment se fait-il que 91 % des retombées économiques sont à l'extérieur de la région?

LE PRÉSIDENT :

1160 Alors, Madame Robert?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1165 Oui. Alors, je vais expliquer le 540 millions qui constitue l'investissement d'Hydro-Québec dans le cadre du projet Micoua-Saguenay, qui est investi au Québec. C'est constitué d'approvisionnement. Donc, l'approvisionnement de pylônes d'acier, ce sont des entreprises québécoises, mais elles ne sont pas situées dans la région Saguenay ou dans la région Côte-Nord. Donc, une bonne partie de nos coûts de projet, là, environ 30 % sont associés à l'approvisionnement du matériel.

1170 Après ça, les coûts reliés à la construction d'une ligne c'est des entrepreneurs qui ne sont pas nécessairement dans les régions non plus. C'est des travailleurs spécialisés, des travailleurs qualifiés, monteurs, assembleurs, et puis pour le déroulage de conducteur. Donc, c'est des travaux très spécialisés. Donc, c'est pour ça que les entreprises, on doit faire affaire avec des entreprises qualifiées.

1180 Donc, ce ne sont pas nécessairement des entreprises qui sont situées dans les régions. Là où il y a peut-être plus de possibilités de contrat en région dans le cadre du projet Micoua-Saguenay, je vous dirais que ça serait plus dans le domaine du déboisement de la ligne qui va être effectuée, qui devrait, si on obtient les autorisations, débuter en 2019. Là, il y a un plus grand pourcentage, disons, de potentiel de retombées.

1185

Mais aussi, les retombées économiques sont constituées de tout ce qui est biens et approvisionnement de services de proximité, je dirais. Donc, l'hébergement, la restauration, l'essence, les matériaux granulaires. Il peut y avoir de la location de machinerie. Il peut y avoir de la machinerie opérée. Il peut y avoir toutes sortes de services comme ça qui sont requis en région, notamment pour les travaux de type civil.

1190

C'est sûr que dans les contrats on va avoir des améliorations de chemins. Donc ça, ça peut mener à des retombées régionales. Donc, c'est à peu près ça. C'est pour ça, c'est parce que les travaux, là, il y a un gros montant qui va pour l'approvisionnement et des travaux spécialisés avec des entrepreneurs qualifiés.

1195

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci, Madame Robert. Monsieur Bouchard?

1200

M. CLAUDE BOUCHARD :

Une autre question.

1205

LE PRÉSIDENT :

Votre autre question.

1210

M. CLAUDE BOUCHARD :

Comment le promoteur peut-il s'assurer d'avoir un maximum de retombées régionales économiques?

1215

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Robert.

1220

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Je pense que la meilleure façon d'assurer des retombées régionales tout en demeurant à l'intérieur des accords commerciaux qu'on a à respecter, c'est de travailler avec des acteurs économiques comme vous, des acteurs du milieu et des régions qui connaissent leur région, qui connaissent le potentiel de retombées économiques.

1225 Donc, c'est en travaillant avec les régions qu'on va pouvoir maximiser les retombées économiques, et on sait que c'est une préoccupation, et pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et pour la région Côte-Nord. On a eu plusieurs discussions à cet effet depuis le début du projet en 2016. Donc, on veut travailler en étroite collaboration avec les acteurs économiques du milieu.

LE PRÉSIDENT :

1230 Alors, voilà pour vos réponses.

M. CLAUDE BOUCHARD :

1235 Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Bouchard, pour vos questions. Madame Gauthier.

1240 **LA COMMISSAIRE :**

Oui. Madame Robert, je me demandais, en date d'aujourd'hui, à combien se chiffre le coût des travaux puis si vous pouvez le répartir selon les différents postes?

1245 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Est-ce que vous permettez que je vous revienne un petit peu plus tard avec la réponse? Je ne l'ai pas sous la main. Merci.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, il suffira de nous faire signe lorsque vous serez disposée à répondre.

1255 _____

M. TOMMY TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

1260 Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Tommy Tremblay, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Tremblay.

M. TOMMY TREMBLAY :

1265 Bonsoir. Tommy Tremblay du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Dans l'étude d'impact, on évoque le corridor Manic-Québec. Donc, on justifie le projet permettant d'acheminer l'électricité vers les grands centres de consommation. Ma question : est-ce qu'Hydro-Québec considère le Saguenay comme un grand centre de consommation? Et est-ce que...

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Oh!

1275 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Oh, O.K., je vais m'arrêter là dans ce cas-là.

LE PRÉSIDENT :

1280 Alors, le grand centre de consommation que serait le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la parole est à vous, Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1285 Oui. Je vais demander à mon collègue André Dagenais de répondre à la question.

M. ANDRÉ DAGENAI :

1290 Monsieur le président, donc le Saguenay est un centre de consommation, effectivement, au même titre que la plupart des régions de la province. Mais c'est sûr que lorsqu'on parle des grands centres de consommation, donc on parle souvent de la vallée du Saint-Laurent, donc de Québec et Montréal ainsi que ce qui se situe entre les deux.

1295 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà pour votre réponse, Monsieur Tremblay.

1300

LA COMMISSAIRE :

1305 Est-ce que ça a répondu à votre question? Parce que j'ai vu votre expression. Est-ce que vous voulez ajouter un complément?

M. TOMMY TREMBLAY :

1310 Dans ma deuxième question, je pense que ça va venir compléter, je pense. Est-ce que ce projet ne pourrait être qu'une partie d'un projet plus vaste qui serait susceptible de voir le jour dans les prochaines années, qui permettrait d'alimenter les fameux grands centres, c'est-à-dire le long de la vallée du Saint-Laurent, Québec, Montréal? Parce que là, pour l'instant, la ligne part de la Côte-Nord, elle vient du Saguenay, puis on dirait qu'il manque un bout pour rejoindre justement les grands centres, là.

1315

LE PRÉSIDENT :

Madame Robert?

1320

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Monsieur Dagenais va répondre à la question.

M. ANDRÉ DAGENAI :

1325

Monsieur le président, si je comprends bien le sens de la question, effectivement, on dit en ce moment qu'avec la ligne Micoua-Saguenay, on va réussir à régler le problème en ce moment qu'on a, c'est-à-dire le corridor... du corridor Manic-Québec.

1330

On a également étudié un scénario de ligne entre donc le poste aux Outardes et le poste Laurentides, donc qui effectivement – et le poste Laurentides, pour le situer, est dans la région de Québec – effectivement, c'est un scénario plus performant. Donc, une ligne qui va directement vers les grands centres de consommation. Mais ce qu'on dit en ce moment, c'est que Micoua-Saguenay est suffisante pour répondre aux besoins présents.

1335

Donc, il s'agit d'une solution de... d'un bon compromis technico-économique, là, qui nous permet d'optimiser la planification du réseau.

LE PRÉSIDENT :

1340

Alors, merci pour vos questions. Merci pour vos réponses.

M. BERNARD ST-LOUIS

LE PRÉSIDENT :

1345

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Bernard St-Louis, s'il vous plaît.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1350

Est-ce que vous permettez que je... j'ai retrouvé mes chiffres.

LE PRÉSIDENT :

1355

La réponse de tout à l'heure, oui. Alors, écoutez, le temps que monsieur St-Louis s'installe.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui, parfait.

1360

LE PRÉSIDENT :

Alors, la parole est à vous.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1365

Alors, je peux vous partager par type de travaux. Les travaux de déboisement sont évalués entre 70 millions de dollars et 90 millions de dollars. Pour ce qui est des sections de construction, la stratégie de construction actuellement se décline en deux sections. Donc, on en a une section qui serait autour de 80 à 100 millions, et l'autre de 70 à 90 millions. Et on a également un campement qui doit être construit pour un coût évalué de 5 à 10 millions pour la construction, l'exploitation et le démantèlement.

1370

LA COMMISSAIRE :

1375

Donc, le coût total de la ligne serait de combien?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1380

Le coût total du projet de ligne est de 632 millions. Il y a évidemment les interventions dans les postes; les postes, ça représente 58 millions, mais évidemment, dans les coûts de projet, on a tous les coûts d'ingénierie et d'élaboration du projet. Après ça, on a les coûts

d'approvisionnement. Là, je vous ai donné les coûts pour les travaux de construction et de déboisement. Donc, tous ces coûts-là sont compris dans le 632 millions pour le projet de ligne.

1385 **LA COMMISSAIRE :**

On a vu certains autres chiffres allant jusqu'à 750 millions, donc est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez commenter?

1390 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

En fait, oui, on peut commenter. Il y a le coût de projet qui est présenté dans l'étude d'impact, 690 millions, c'est vraiment les coûts de la construction de la ligne avec les interventions dans les postes.

1395

L'autre chiffre dont vous faites mention serait plus en lien avec le dépôt de la demande à la Régie de l'énergie, qui est un montant plus élevé et qui inclut des coûts additionnels que nous, en termes de projet de construction, on n'a pas à tenir compte dans nos coûts, mais qui sont des coûts pour le projet global présenté à la Régie.

1400

Donc, c'est pour ça qu'il y a une différence et c'est toujours le cas. Il y a toujours une différence entre les coûts présentés dans une étude d'impact et les coûts qui sont présentés à la Régie, qui incluent d'autres éléments en plus des coûts de projet.

1405 **LA COMMISSAIRE :**

Vous piquez ma curiosité. Quels autres éléments? Parce que moi, j'ai vu ça dans la revue de presse. Alors, juste mieux comprendre cette distinction entre les deux, s'il vous plaît.

1410 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Alors, je vais demander à mon collègue André Dagenais de vous donner peut-être certains éléments qui sont pris en compte dans la demande à la Régie de l'énergie.

1415 **M. ANDRÉ DAGENAIS :**

Oui. En fait, comme ma collègue l'a expliqué, donc c'est tout à fait normal qu'il y ait une différence de coûts entre ce qui est déposé à la Régie et ce qu'on dépose dans l'étude d'impact. Ce qui est déposé à la Régie comprend également tout ce qui est nécessaire à la mise en oeuvre du projet, à sa mise en service.

1420

Donc, pour vous donner un exemple, il y a des coûts de télécommunications qui ne seraient pas nécessairement inclus dans l'étude d'impact puisqu'ils ne déclenchent pas l'article 31 et qui demandent donc des audiences publiques, mais qui doivent être inclus dans le projet présenté à la Régie de l'énergie puisque ça sert à la mise en service de la ligne.

1425

LE PRÉSIDENT :

Alors, Monsieur St-Louis, merci de votre patience. Alors, la parole est à vous.

1430

M. BERNARD ST-LOUIS :

Bonsoir, Monsieur le président. Je me présente Bernard St-Louis, Pourvoirie Monts-Valin du Archer. Nous autres, c'est une entreprise familiale qu'on a. Présentement, on vit une inquiétude là-dessus, parce qu'on a déjà une ligne, une 735 qui passe sur la pourvoirie, en arrière de nos chalets. Nous avons une zone tampon due au bruit. Là, présentement, on n'a plus de zone tampon, l'autre ligne s'en vient vers nos chalets. On va avoir seulement, je veux dire, 159 mètres qui vont rester à notre première bâtisse.

1435

Notre inquiétude est que nos clients, il va y avoir plus de bruit, je vais perdre une clientèle; au point de vue environnemental, intérieur, la valeur de la propriété.

1440

Ma question est...

LE PRÉSIDENT :

1445

Voilà, mais on aimerait quand même entendre votre opinion en deuxième partie, j'espère vous allez y être.

M. BERNARD ST-LOUIS :

1450

O.K. Ma question...

LE PRÉSIDENT :

1455

Alors, votre question, s'il vous plaît.

M. BERNARD ST-LOUIS :

Oui. Ma question est envers Hydro-Québec, est-ce qu'ils sont ouverts à la négociation au changement présentement?

1460

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Robert.

1465 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Je m'excuse. Est-ce que vous pourriez répéter votre question?

1470 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

Ma question, est-ce que vous êtes ouvert envers la négociation présentement envers la tour que vous passez présentement sur la pourvoirie?

LE PRÉSIDENT :

1475

Je comprends que monsieur est propriétaire de pourvoirie. Vous allez faire une emprise à même son territoire puis il demande s'il y a une possibilité de discuter encore. C'est ce que je comprends de la question.

1480 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Oui, merci. Monsieur le président, on est bien au courant de la situation de monsieur St-Louis ici ce soir. Effectivement, monsieur a une pourvoirie. Je ne sais pas si... est-ce qu'on a l'image? Est-ce qu'on peut montrer la situation de monsieur? Effectivement, la pourvoirie de monsieur St-Louis va être proche de... elle est déjà très près de la ligne existante. Là, je veux mentionner que la ligne, la nouvelle ligne va longer la ligne existante puisque c'est la façon la plus appropriée de réduire l'impact sur le territoire.

1485

Donc, on ouvre ainsi moins le territoire et au niveau, globalement, je ne dirais pas pour la situation particulière de monsieur St-Louis, mais globalement, c'est la meilleure chose à faire quand il s'agit de paysage et d'intégration et de minimiser notre impact.

1490

Donc, le fait qu'on veuille coller la ligne existante, évidemment on n'a pas beaucoup de flexibilité par rapport à la localisation de la ligne, mais on fait quand même de grands efforts pour essayer de faire une planification appropriée de pylônes. Si on est capables de minimiser l'impact sur les gens par rapport au visuel, on le fait, mais évidemment la ligne s'approche.

1495

Alors, je vais passer la parole à ma collègue, ici, Carole Charest, chef d'équipe environnement, puis je reviendrai un peu sur les mesures, qu'est-ce que Hydro-Québec peut faire par rapport à une question sur une négociation possible.

1500

Mme CAROLE CHAREST :

1505 Monsieur le président, dans le cas de monsieur St-Louis, si on veut juste regarder ici sur Google, la pourvoirie de monsieur St-Louis se situe à cet endroit-ci. Donc, on voit déjà la ligne qui est existante. Puis ce que tentait, ce qu'a expliqué tantôt madame Robert, c'est que c'est une problématique qui est assez particulière, parce qu'on est dans un endroit où il y a énormément de lacs, donc de cours d'eau qu'on doit enjamber, ce qui limite considérablement la possibilité de manoeuvrer au niveau de la localisation de nos pylônes. On a tenté de différentes façons, mais compte tenu des portées qui devaient être faites pour enjamber ces cours d'eau là, c'était particulièrement une situation assez complexe.

1510
1515 Donc, effectivement on devra installer le pylône derrière les installations de monsieur St-Louis. Et, d'autre part, on ne pouvait pas évidemment passer sous la ligne 735 kV, donc c'était assez limité. Ou sinon, l'autre option aurait été de passer devant les installations, donc d'enjamber le lac. Mais là, à ce moment-là, ça aurait été une vue tout à fait imprenable. Mais de toute façon, la difficulté était la largeur du lac. On ne pouvait pas installer des pylônes de part et d'autre.

Donc, la meilleure solution était de passer derrière les installations de monsieur St-Louis.

1520 **LA COMMISSAIRE :**

J'essaie juste de mieux comprendre. Là, vous venez de dire qu'à cette hauteur-là il y avait déjà l'autre ligne qui est existante?

1525 **Mme CAROLE CHAREST :**

Oui.

1530 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pourriez nous montrer, est-ce qu'elle est plus proche de la propriété de la pourvoirie? Elle est où?

1535 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

J'ai à ce triangle-là ici...

LA COMMISSAIRE :

1540 Je vais juste demander à madame Charest de nous répondre en premier.

Mme CAROLE CHAREST :

Oui.

1545 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Donc, la ligne... ah, je la vois maintenant, merci. Elle est ici.

1550 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

J'ai un préambule à vous présenter tout à l'heure.

LE PRÉSIDENT :

1555 Puis la ligne rouge, c'est le tracé projeté.

Mme CAROLE CHAREST :

Le tracé rouge est la ligne projetée. Je m'excuse, j'avais mal expliqué.

1560 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, votre autre question, Monsieur St-Louis.

1565 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

L'autre question, comme ils disent qu'ils ne peuvent pas passer la ligne par-dessus, mais ils pourraient toujours tasser l'ancienne ligne envers l'autre côté et de mettre l'autre à la place de l'autre. De même, ils ne passeraient pas par-dessus, mais viendraient régler le problème, un gros problème envers la pourvoirie, le bruit, puis environnemental, puis moi, je garderais ma zone tampon.

1570 **LE PRÉSIDENT :**

1575 Alors, la question, est-ce que c'est possible de déplacer la ligne existante pour dégager l'emprise de façon à faire passer la ligne proposée? C'est ce que je comprends de la question de monsieur St-Louis.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1580

Alors, techniquement, je ne peux pas dire que ça ne peut pas se faire, c'est... en termes de coûts, vous comprendrez que ça serait des coûts très, très onéreux de tasser une ligne électrique par rapport au coût de projet. On essaie toujours de faire les projets les plus économiques possible.

1585

Puis je veux peut-être revenir sur la première question. Qu'est-ce qu'on peut faire pour un propriétaire comme ça en terre publique, puisqu'en terre publique, il doit y avoir un genre de cohabitation, là, une ligne de transport ne contrevient pas, disons, aux activités de pourvoirie et d'exploitation des activités d'une pourvoirie. Donc, les activités ne sont pas incompatibles.

1590

Évidemment, on va faire tout ce qu'on peut durant les travaux de construction pour minimiser les impacts pour les gens qui ont des pourvoiries, et puis on va rester en contact pour la suite du projet.

1595

LA COMMISSAIRE :

J'ai juste une dernière question. La distance entre la nouvelle ligne et les installations de monsieur est de quelle...

1600

M. BERNARD ST-LOUIS :

159 mètres.

1605

LA COMMISSAIRE :

159 mètres, O.K. Merci.

1610

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci pour les questions. Merci pour votre réponse.

1615

M. BERNARD ST-LOUIS :

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Je vous invite à vous inscrire...

1620 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

J'ai un préambule à vous présenter, j'envoie ça en arrière?

LE PRÉSIDENT :

1625 S'il vous plaît. Et je vous inviterais peut-être à vous inscrire pour la deuxième partie, nous présenter dans le détail la problématique dont vous faites face pour qu'on puisse après échanger plus précisément sur les éléments que vous nous avez soulevés.

1630 **M. BERNARD ST-LOUIS :**

Merci.

1635 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE**

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur St-Louis.

1640 Alors, j'invite maintenant madame Alexandra Dupéré. Bonsoir, Madame.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1645 Bonsoir, Monsieur le président. Donc, comme on l'a vu au début dans la présentation qui été faite par l'initiateur, il y a proposition d'une mesure d'atténuation particulière pour limiter la fragmentation de l'habitat du caribou forestier au nord de la réserve de biodiversité projetée du brûlis du lac Frégate.

1650 Donc, je voulais savoir où en sont rendues les discussions avec le ministère Forêts, Faune et Parcs par rapport à cette mesure-là, puis à peu près quand on peut s'attendre à avoir une décision qui va être rendue?

LE PRÉSIDENT :

1655 O.K. Là, on parle de la proposition de corridor et de connectivité. Alors, Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1660

Oui. Alors, comme vous le mentionnez, c'est une proposition à l'état actuel des choses. On a proposé cette mesure-là au ministère concerné, au MFFP. C'est une mesure qui est intéressante. Évidemment, il faut s'assurer, pour que cette mesure-là soit porteuse à long terme, c'est qu'il y ait aussi... puis je vais rappeler la mesure. La mesure c'est de rehausser les conducteurs en mettant les pylônes appropriés pour aller dégager les arbres actuels.

1665

Donc, on serait capables, en faisant ça, de laisser des corridors boisés qui permettraient à l'espèce de pouvoir avoir un corridor de connectivité. Parce que dans ce secteur-là, il y a déjà présence, il y a passage de caribou.

1670

Donc, au niveau des échanges avec le gouvernement, les échanges vont se poursuivre prochainement, mais évidemment, il faut, pour que cette mesure-là soit porteuse, qu'il puisse y avoir de la forêt qui soit maintenue dans le corridor à l'extérieur de la ligne de transport.

1675

LE PRÉSIDENT :

Donc, on comprend qu'au plan de la foresterie comme telle, ça dépasse l'emprise que vous proposez en termes d'enjeu, donc c'est ce qui expliquerait les discussions que vous avez actuellement avec Faune et Parcs?

1680

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui, exactement. Si on laisse des arbres, il faut effectivement que les arbres de part et d'autre de la ligne soient laissés également. Donc, ça veut dire l'exploitation forestière limitée dans ce secteur-là pour que la mesure soit porteuse. Donc, évidemment, il s'agit que ça soit harmonisé avec la stratégie gouvernementale dans ce secteur-là. Donc, on est toujours en discussion.

1685

LE PRÉSIDENT :

1690

Alors, merci. Alors, écoutez, on pourrait profiter de la question pour que les gens du ministère de la Faune et des Parcs puissent prendre la parole à ce sujet. On comprend que dans l'évaluation préliminaire de la recevabilité, le ministère a réagi en disant que c'était un projet expérimental. À notre connaissance, je crois qu'il n'y a pas d'autres emprises dans le réseau où on a eu une proposition semblable, alors on aimerait vous entendre, s'il vous plaît.

1695

Mme SOPHIE HARDY :

Pour le caribou forestier...

1700

LE PRÉSIDENT :

Approchez-vous de votre micro, qu'on puisse vous entendre.

1705

Mme SOPHIE HARDY :

Pour le caribou forestier, il n'y a jamais eu de telle mesure à ma connaissance. Je ne suis pas une spécialiste grande faune, mais c'est ce que j'en sais. Hydro, avec les discussions qu'on a eues, ils ont déjà fait l'expérience avec le cerf de Virginie dans le sud du Québec. Donc, on trouvait ça intéressant pour le caribou en termes d'essai. Mais je ne suis pas, au niveau des négociations, vu que je ne suis pas la spécialiste grande faune, je ne pourrais pas vous en dire bien, bien plus. Puis il y a toute la question de la stratégie, aussi, caribou à négocier.

1710

Comme il y a la présentation jeudi à Baie-Comeau et que la population touchée touche surtout celle, la population de caribous forestiers, celle du secteur de la Côte-Nord, la spécialiste grande faune, caribou, va peut-être être en mesure d'élaborer plus sur ce sujet-là à ce moment.

1715

À moins, Monsieur le président, que vous désiriez avoir des réponses rapidement.

1720

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, Madame Dupéré, je crois qu'on doit vous informer quand même qu'on avait prévu que les gens du ministère de la Faune et des Parcs qui sont les spécialistes du caribou vont plutôt être présents à nos séances de Baie-Comeau. Alors, c'est toujours possible pour vous de l'écouter via Internet.

1725

Mais on a prévu, on a demandé aux gens du ministère de la Faune et des Parcs de nous faire une présentation quant au plan de rétablissement ainsi que les enjeux qui sont afférents au projet.

1730

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

O.K.

1735 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, on va pouvoir traiter dans le détail, d'abord le corridor de connectivité qui est proposé, ainsi que l'incidence ou le potentiel que ça pourrait représenter avec les gens qui connaissent bien le caribou dans la région de la Côte-Nord.

1740

Alors, ces éléments-là vont être discutés plus en profondeur et en détail à la séance de jeudi prochain à Baie-Comeau.

1745 **Mme ALEXANDRA DUPÉRE :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

1750

Il est toujours possible pour vous de les écouter et également, aussi, de poser des questions par écrit par l'intermédiaire du courriel.

Mme ALEXANDRA DUPÉRE :

1755

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

1760

Mais avant de vous inviter à poser votre deuxième question. Au regard des droits forestiers éventuels que ça pourrait éventuellement impliquer pour ce qui est de l'implantation d'un corridor tel qu'il est proposé par Hydro-Québec, est-ce que vous pouvez nous en dire plus? Est-ce que c'est des droits qui ont déjà été octroyés? Est-ce que c'est des droits qui pourraient être suspendus ou révoqués, dépendamment de la nature du projet puis de l'enjeu de protection qui serait soulevé?

1765

Mme SOPHIE HARDY :

Au niveau des impacts forestiers, j'inviterais peut-être mon collègue, monsieur Dufour à... je ne sais pas s'il est en mesure de répondre.

1770

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît. Alors, simplement nous présenter votre prénom, Monsieur Dufour.

1775 **M. ANDRÉ DUFOUR :**

André Dufour, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, ici, à l'Unité de gestion Saguenay-Sud-et-Shipshaw.

1780 Effectivement, c'est une question qui est en réflexion par rapport à la proposition d'Hydro-Québec. C'est des choses qui ne se sont pas encore réalisées actuellement. Donc, dans l'éventualité où le plan de rétablissement du caribou prend en considération le maintien de minimiser les impacts ou de garder certaines parties de territoire intactes, ça sera envisagé dans le futur.

1785 Présentement, dans les endroits où il y aura ce type d'aménagement là proposé, les coupes ne sont pas encore prévues dans les prochaines années. Donc, ça nous donne encore le temps d'évaluer tout l'impact des récoltes qu'il y aura à ce moment-là.

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, pas d'enjeu à court terme quant à, comment dire, au droit de coupe éventuel qui serait octroyé puis qui pourrait éventuellement compromettre cette solution-là. C'est ce que je comprends?

1795 **M. ANDRÉ DUFOUR :**

1800 Non, pas à court terme. Parce que nous, dans la planification qu'on réalise, on garde toujours un 500 % d'avance pour réaliser nos planifications annuelles. Puis actuellement, dans la région de la Côte-Nord, avec ma collègue avec qui j'ai discuté aujourd'hui, les récoltes ne sont pas encore rendues à l'endroit où la ligne doit passer prochainement.

LE PRÉSIDENT :

1805 Alors, merci de ces précisions. Alors, Madame Dupéré, on peut aller jusque-là ce soir, puis comme je vous l'ai dit, nous, on avait déjà identifié certains enjeux. Mais on avait prévu avec le ministère de la Faune et des Parcs d'en faire état lors de la séance de jeudi prochain.

Alors, votre deuxième question, Madame.

1810 **Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :**

Donc, pour la deuxième question, dans l'étude d'impact concernant le déboisement de l'emprise, mais aussi des chemins d'accès, bon, il est souvent mentionné que les périodes de

1815 nidification vont être évitées dans la mesure du possible. Les périodes de mises bas du caribou
vont être évitées dans la mesure du possible. J'aimerais savoir qu'est-ce que ça signifie « dans la
mesure du possible » et qu'est-ce qu'il advient dans le cas où c'est fait pendant ces périodes-là?

LE PRÉSIDENT :

1820 Alors, la nature du terme « dans la mesure du possible ». Alors, Madame Robert?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1825 Alors, ce que ça veut dire pour nous « dans la mesure du possible », c'est que dans nos
clauses contractuelles, on devra respecter ces périodes-là. Donc, ça va être donné à
l'entrepreneur.

1830 Cependant, s'il arrive des événements imprévus durant les travaux, à ce moment-là il se
pourrait que certaines parties, que ça ne soit pas possible d'harmoniser. Mais au niveau, on a un
engagement quand même à respecter envers ça, nos échéanciers de projet et nos clauses
contractuelles vont prévoir ces périodes-là. C'est seulement des circonstances exceptionnelles,
une fois au terrain, qui pourraient justifier qu'on intervienne.

1835 Évidemment, « dans la mesure du possible » ne s'appliquera pas là où il y a des espèces
sensibles comme la Grive de Bicknell ou le Garrot d'Islande. Et pour le caribou forestier,
évidemment, là, ça ne sera pas dans la mesure du possible. La mise bas, on s'est engagé à
respecter la période de mise bas.

LE PRÉSIDENT :

1840 Alors, merci. Peut-être une précision pour Faune et Parcs. À ma connaissance, ça peut
devenir éventuellement une condition au décret d'autorisation?

Mme SOPHIE HARDY :

1845 Oui. C'est une condition fréquente qu'on demande dans les décrets. Excusez, c'est une
condition qu'on demande souvent dans les décrets de respecter ces périodes-là.

LE PRÉSIDENT :

1850 Très bien. Alors, merci pour vos questions, Madame Dupéré.

1855

Mme ALEXANDRA DUPÉRÉ :

Merci beaucoup. Bonne soirée.

1860

SIMON TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

1865

Merci.

Alors, j'invite à nouveau monsieur Simon Tremblay, s'il vous plaît. Alors, rebonsoir, Monsieur Tremblay.

1870

M. SIMON TREMBLAY :

Rebonsoir. Donc, mes questions concernent justement ce qu'on est en train de parler, l'aire, le corridor de protection pour le caribou. Bien, j'ai plusieurs questions, mais les deux que je vais dire pour l'instant, c'est de combien vous parlez de rehausser les conducteurs, en moyenne, quand vous dites « rehausser »? Cinq mètres, dix mètres, vingt mètres, on parle de combien?

1875

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Robert?

1880

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Je demanderais à notre chef conception de lignes, Alexis Desrochers, de venir nous guider vers les réponses.

1885

M. ALEXIS DESROCHERS :

Bonjour, Monsieur le président. Alexis Desrochers, chef conception de lignes pour Hydro-Québec. J'ai aussi une formation d'ingénieur.

1890

Pour donner une petite idée du dégagement qu'on va donner pour la mesure qu'on est en train d'étudier pour le caribou forestier, on parle d'un dégagement de 32 mètres par rapport au sol. Donc, le reste de la ligne sera fait en moyenne pour des zones forestières avec un dégagement

1895 autour de 18 mètres. Donc, on parle d'à peu près... on passe de 18 à 32 mètres. Donc, à peu près un 14 à 16 mètres de plus en moyenne, je dirais.

LE PRÉSIDENT :

1900 Puis la contrainte technique de maintenir un conducteur à cette hauteur-là, au-delà de, comment dire, la grandeur des pylônes?

M. ALEXIS DESROCHERS :

1905 Bien, effectivement, il y a deux aspects. Il y a les pylônes effectivement qui vont être beaucoup plus hauts dans cette portion de ligne là, mais on doit aussi rapprocher les pylônes. Donc, pour la portion où on vise à mettre en place des mesures, on parle d'une section d'environ 9 km. On aura une portée moyenne de répartitions qui va être réduite pour permettre de maintenir un dégagement suffisant des conducteurs.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'emprise éventuelle serait un peu, comment dire, amputée, compte tenu de la concentration de pylônes qui permet à assurer la qualité du transit, du conducteur. C'est ce que je comprends?

1915 **M. ALEXIS DESROCHERS :**

Exactement.

1920 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Alors, votre deuxième question, Monsieur Tremblay?

M. SIMON TREMBLAY :

1925 Ça va dans le même sens. Bien, dans le fond, la deuxième question que j'avais s'ajoute un petit peu avec ce qu'il vient de dire. On parle que ce corridor-là va être principalement dans le brûlis, right?

1930 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous laisse répondre.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1935

Il s'agit effectivement d'un brûlis qui date des années 90, si je ne m'abuse.

LE PRÉSIDENT :

1940

Oui. Sans présumer, là, notre compréhension c'est évidemment, là on a la réserve de biodiversité projetée du brûlis du... mais c'est en dehors de la réserve de biodiversité projetée. On est plus au nord.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1945

Absolument, oui.

LE PRÉSIDENT :

1950

On est plus au nord.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1955

Mais toute cette région-là a brûlé. Donc, et le brûlis qui est une réserve projetée de biodiversité et puis, on peut montrer la carte.

M. SIMON TREMBLAY :

1960

Je l'ai vue. Je l'ai déjà vue.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1965

Donc, tout ce secteur-là est un brûlis. Donc, les arbres évidemment ne sont pas à maturité. C'est en régénération en ce moment.

M. SIMON TREMBLAY :

1970

En fait, ça, c'est une introduction à ma question. Ma question était, est-ce que vous considérez que le brûlis est une protection naturelle? Si vous êtes, comment je dirais, si vous le faites intentionnellement de laisser de la forêt en dessous, c'est parce que vous savez que les lignes peuvent être, j'imagine, protégées par le brûlis? Ça avait été partie des discussions que j'ai eu la semaine passée avec l'équipe de projet. Je voudrais juste confirmer ce point-là.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

1975

Alors, la durée de vie des lignes de transport est de 80 ans. Donc, évidemment, on voit qu'aujourd'hui il n'y a pas beaucoup de bois, il n'y a pas beaucoup d'arbres qui ont repoussé, mais évidemment, la ligne va être en fonction de la régénération complète de la forêt sous les conducteurs. Donc, on en tient compte puisque la ligne est là pour une période d'environ 80 ans.

1980

M. SIMON TREMBLAY :

80 ans.

1985

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci beaucoup pour vos questions, Monsieur Tremblay. Alors, toujours possible, le registre est toujours ouvert, toujours possible pour vous de vous inscrire.

1990

Alors, j'aimerais me tourner vers le ministère de la Faune et des Parcs. Au regard de l'éventualité de la proposition du corridor de connectivité, on va se retrouver évidemment, comme on l'a vu dans le visuel qui nous a été présenté, on va se retrouver avec évidemment une emprise de ligne au sud qui va traverser la réserve de biodiversité projetée. Et, plus haut, on va se retrouver avec une nouvelle ligne qui va passer, dont une partie va être aménagée, qui serait aménagée en corridor de connectivité.

1995

C'est quoi la viabilité, en quelque sorte, du territoire au regard du potentiel en termes de viabilité pour ce qui est du caribou forestier dans une enclave, en quelque sorte, qui se retrouverait entre deux emprises? Donc, dans quelle mesure il y a une viabilité pour le caribou, éventuellement?

2000

Mme SOPHIE HARDY :

Là, un coup que la mesure, mettons que la mesure de rehaussement est faite – je ne suis pas sûre de bien comprendre la question.

2005

LE PRÉSIDENT :

De façon plus générale, on dit que le caribou est très sensible aux impacts anthropiques, la présence de l'homme, les activités humaines, puis on sait qu'il est quand même craintif à franchir, au franchissement, en quelque sorte, des emprises qui sont déjà en place.

2010

2015

Alors, si on met une nouvelle emprise plus au nord, je veux dire, il va y avoir un genre d'enclave entre la réserve du brûlis et la ligne qui est proposée. Ça fait que c'est de savoir exactement dans quelle mesure il y a une assurance raisonnable de viabilité pour ce qui est du troupeau de caribou, là, le fait qu'on mette encore une nouvelle emprise plus au nord, puis déjà au sud, avec une emprise existante. C'est de voir exactement dans quelle mesure vous l'évaluez, en termes d'impact, puis si ça peut être viable en quelque sorte pour le troupeau de caribous.

2020

Mme SOPHIE HARDY :

2025

Bien, comme on disait tantôt, c'est une mesure expérimentale de faire un rehaussement. En l'absence de rehaussement, une ligne normale, on s'attend à ce qu'il y ait de l'évitement par les caribous. Ça, c'est pas mal démontré, je pense, différentes études, là, même si je ne suis pas la spécialiste caribous. Mais si on ajoute le rehaussement avec le maintien d'une forêt et d'un corridor de connectivité, comme on ne l'a jamais fait, en tout cas, on espère que ça pourrait maintenir le lien entre les différents habitats au nord et au sud de la nouvelle ligne.

2030

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier?

2035

LA COMMISSAIRE :

Ce qu'on essaie de comprendre, en fait, et peut-être juste remettre la carte si vous n'avez pas d'objection, mais est-ce que ça ne serait pas une perte de superficie d'habitat du caribou forestier du fait que le caribou ne se... est-ce qu'il va se promener entre les deux lignes, en fait? Est-ce qu'il va continuer à utiliser cette portion du territoire? C'est ce qu'on se questionne ou si vous préférez qu'on attende notre question à jeudi?

2040

Mme SOPHIE HARDY :

2045

Attendez à jeudi, parce que c'est une question de déplacement avec... il y a une question aussi du taux de perturbation autour de tout ça, là, puis je ne connais pas trop le terrain non plus, là, c'est l'équipe de la Côte-Nord qui gère ce territoire-là.

2050

LE PRÉSIDENT :

Alors, on va retenir notre questionnement pour jeudi prochain.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2055 Monsieur le président, si vous permettez?

LE PRÉSIDENT :

2060 Oui, Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2065 On a notre expert caribou avec nous ce soir. Donc, il peut peut-être apporter un complément d'information par rapport à comment on évalue, de notre point de vue, là, la viabilité d'une telle mesure. Alors, j'inviterais Alexandre Beauchemin. Et puis, évidemment, la mesure qu'on propose est assortie d'un plan de suivi qui va être réalisé sur plusieurs années pour mesurer l'efficacité de la mesure qui est proposée.

LE PRÉSIDENT :

2070 Alors, la parole est à vous.

M. ALEXANDRE BEAUCHEMIN :

2075 Bonsoir, Monsieur le président. Alexandre Beauchemin, biologiste. Je travaille sur le caribou depuis une quinzaine d'années pour Hydro-Québec.

2080 Peut-être, si on veut faire le portrait un peu plus général, je mettrais la diapo numéro 63, s'il vous plaît. Donc, on a l'ensemble... le gros polygone qu'on voit ici, c'est l'aire de répartition du caribou, de la population Pipmuacan, et puis c'est une zone qui est très vaste, presque 16 000 km carrés puis c'est fréquenté par 200 à 400 caribous. Donc, les caribous utilisent un espace très vaste et puis la présence de lignes, effectivement, comme le mentionnait madame Hardy du ministère de la Faune, c'est une infrastructure que le caribou franchit un peu moins, mais la franchit tout de même.

2085 Puis ici, on a des démonstrations avec la télémétrie de caribous qui fréquentent le secteur, le Lac Poulin-de Courval, lac Laflamme jusqu'à lac Portneuf, malgré la présence d'une ligne de transport de 735 kV, donc ils fréquentent le corridor ici, et la traversent.

2090 Dans ce secteur-ci, au contournement de la réserve de biodiversité, l'ouverture d'un nouveau corridor se fait dans un secteur où le caribou fréquente activement – et ça, on l'a par des données télémétriques que le ministère a voulu nous partager – qui fréquente un secteur au nord-

2095

est du corridor. Ça, le blanc de la carte, c'est des secteurs non perturbés. On voit qu'autour du réservoir Pipmuacan, il y a en a passablement, alors que le jaune, c'est des perturbations permanentes. Donc, on parle ici de chemins forestiers, chalets, et cetera.

2100

Donc, dans des secteurs très perturbés, il fréquente, il franchit quand même l'emprise, alors qu'ici on va ouvrir dans un brûlis, donc il n'y a pas de chemin ou pratiquement pas de chalets. C'est un secteur avec des perturbations temporaires qui est appelé à se restaurer dans le futur.

2105

Et à l'heure actuelle, il y a une fréquentation. Oui, c'est un brûlis, mais un brûlis, ça ne brûle pas de façon uniforme, ça ne brûle pas tout sur son passage. Il y a des patchs – excusez-moi l'expression – de forêts à l'intérieur de ce grand brûlis-là, qui sont actuellement fréquentés par le caribou du secteur. Il n'y a rien qui indique que... c'est quand même un vaste espace, là. Ici, c'est quand même 15 km entre les lignes, il n'y a rien qui indique qu'ici, ça va devenir perdu pour l'utilisation du caribou parce qu'il est capable de traverser des emprises normales.

2110

Nous, ce qu'on vient faire, c'est on vient réduire le déboisement pour le secteur, ça a été implanté dans un secteur où il y a une utilisation avérée par le caribou – puis là, on pourrait peut-être passer à la diapo suivante.

2115

Donc, le corridor a été identifié à partir de la télémétrie. Puis l'ellipse, ici, qu'on a identifiée est le secteur de corridor de connectivité où il y a une fréquentation avérée entre le massif d'intérêt, ici – ce qui est en mauve ou en bleu –, c'est un secteur qui est relativement peu perturbé. C'est un modèle de qualité de l'habitat fait par des chercheurs – c'est une publication scientifique, les résultats nous ont été transmis puis intégrés à cette carte-là – qui est également un massif protégé pour le caribou forestier délimité par le ministère de la Faune. Puis il y a l'aire projetée de biodiversité.

2120

Puis nous, ce qu'on vise à faire, c'est maintenir la connectivité existante entre ces deux secteurs-là. À l'heure actuelle, c'est utilisé, mais dans le futur, le brûlis va être appelé à se restaurer. Et puis on se situe aussi dans le secteur hachuré; tout ce qu'on voit ici, c'est également un secteur délimité par le ministère pour le rétablissement du caribou.

2125

Donc, on vient vraiment s'insérer avec des données réelles et des intentions ministérielles. Donc, on a jugé qu'à cet endroit-là, on voulait maintenir la connectivité, mais il n'y a rien qui indique que le caribou, il ne fréquentera plus le secteur ici, là. La biologie ne nous dit pas ça. Il franchit moins les emprises, mais il les franchit tout de même.

2130

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci pour ces précisions. Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

2135 Oui. Je me demandais s'il y avait d'autres mesures d'atténuation que vous pourriez
envisager dans le cadre de cette aire de répartition là. J'ai en mémoire un dossier où est-ce qu'il y
avait une réduction de déboisement de l'emprise, c'était le projet pilote que vous aviez présenté
dans le dossier de New Hampshire. Est-ce que c'est quelque chose qui serait envisageable dans
le cadre de ce projet-ci?

2140

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Alors, je vais demander à Alexandre Beauchemin de répondre à la question.

2145

M. ALEXANDRE BEAUCHEMIN :

2150 Mais dans ce cas-ci, pour le secteur de 9 km, à peu près, on pousse ça vraiment trois
coches plus loin, là. C'est qu'il n'y a pas de déboisement dans l'emprise du tout. Il y a les boîtes
de pylônes, mais en dessous des conducteurs, c'est de la forêt intacte. À l'heure actuelle, c'est un
brûlis. Il y a certains secteurs c'est déjà des arbres matures. Mais à l'avenir, entre les pylônes, ça
va être de la forêt. Donc, ce n'est vraiment pas la largeur d'emprise normale, il n'y a carrément
pas d'emprise là.

LA COMMISSAIRE :

2155

Si je comprends bien, ça, c'est seulement pour le secteur de la connectivité. Mais si on
regarde un petit plus au nord, il y a des indices de qualité d'habitat élevée. Est-ce qu'en haut et en
bas de la ligne, est-ce que cette mesure d'atténuation là pourrait être prévue justement pour
préserver la connectivité de ces indices d'habitat de qualité élevée?

2160

M. ALEXANDRE BEAUCHEMIN :

2165 Bien, à l'heure actuelle, ce n'est pas quelque chose qui est envisagé. Par contre, dans ce
secteur-là, on va mettre sur pied tout un programme de gestion des accès. Donc, on va créer,
parce qu'à l'heure actuelle, on vous l'a dit tantôt, il n'y a pas vraiment d'accès dans ce brûlis-là.
Les nouveaux accès vont être refermés, dans la mesure du possible, où ils ne sont pas requis
pour l'exploitation, mais malgré ça, les accès existants dans ce secteur-là, pour la construction,
vont devoir être déboisés sur une largeur d'environ 15 km pour... pas 15 km, excusez, 15 mètres,
pour une circulation sécuritaire des engins de chantier.

2170

Lors de l'exploitation, c'est tout à fait possible de ramener ça à environ cinq, sept, huit mètres de large. Donc, on peut reboiser et refermer le plus possible les chemins dans ces secteurs-là pour réduire l'empreinte du projet.

2175 Pour ce qui est de la largeur de l'emprise, ce n'est pas quelque chose qui a été envisagé. On a plutôt mis l'accent sur une plus grosse mesure à un endroit où l'utilisation est avérée, plutôt que de réduire l'emprise sur plutôt une grande longueur.

LA COMMISSAIRE :

2180 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2185 Alors, merci de ces précisions.

2190 Alors, le registre est toujours ouvert. La commission va prendre une pause de 15 minutes, nous allons vous revenir. Alors, nous avons encore trois intervenants qui souhaitent soumettre leurs questions. Alors, une pause de 15 minutes, la commission va vous revenir tout de suite après. Merci.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

2195

REPRISE DE LA SÉANCE
M. BERNARD ST-LOUIS

2200 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, tout revient à la normale. Merci, Messieurs.

2205 Alors, monsieur St-Louis, la parole est à vous.

M. BERNARD ST-LOUIS :

2210 Bonsoir. Est-ce que c'est possible d'avoir une simulation visuelle qu'ils ont déjà... qu'ils nous ont donnée, qu'Hydro-Québec m'a envoyée vendredi, la tour qui va être déjà, là, sur place?

LE PRÉSIDENT :

Là, on parle... là, vous faites un lien avec les questions que vous avez présentées antérieurement pour ce qui est de l'emprise?

2215

M. BERNARD ST-LOUIS :

Pour l'emprise, aller voir à l'intérieur, oui.

2220

LE PRÉSIDENT :

La localisation de l'emprise en fonction de votre pourvoirie. C'est ça que vous demandez?

2225

M. BERNARD ST-LOUIS :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2230

S'il y a une simulation visuelle à ce sujet-là.

M. BERNARD ST-LOUIS :

Oui.

2235

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Robert.

2240

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui, absolument, on a une simulation visuelle qu'on a réalisée. Alors, c'est la situation actuelle. Je veux juste vous mentionner, dans le cas des installations de monsieur St-Louis, normalement, une simulation visuelle, on va venir prendre une photo à partir du point de vue qui est vu à partir des chalets. Et les chalets de la pourvoirie de monsieur St-Louis sont orientés vers le lac. Donc, on ne pouvait évidemment pas faire une simulation visuelle avec cette vue-là puisqu'on n'aurait pas vu du tout la nouvelle ligne.

2245

2250 Donc, on est venus se placer à un point où on va voir la nouvelle ligne. Ça va être très clair pour vous, la présence de la nouvelle ligne. Mais comme je vous dis, normalement une simulation visuelle on fait ça d'un point de vue où on a une vue à partir des chalets. Donc, si on présente d'autres simulations par la suite, vous verrez que c'est ce qu'on utilise normalement comme point de vue, mais dans ce cas-ci, on a pris un point de vue où on voit la nouvelle ligne.

2255 Alors, sur l'image actuelle, on voit déjà la ligne existante. Vous la voyez? Oui? Alors, on voit un pylône et puis on va venir placer, superposer l'image avec le nouveau pylône. Donc, évidemment, plus près des installations de monsieur St-Louis.

LE PRÉSIDENT :

2260 Donc, c'est ce que visuellement, ça pourrait donner si la ligne est construite telle que proposée.

M. BERNARD ST-LOUIS :

2265 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2270 Alors, on répond déjà à votre première question, Monsieur St-Louis.

M. BERNARD ST-LOUIS :

2275 L'autre question, Madame Robert, est-ce que ça vous arrive d'arriver, d'exproprier les bâtisses et les déménager?

LE PRÉSIDENT :

2280 Alors, Madame Robert?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2285 Alors, je rappelle qu'on est en territoire public. Donc, ce qui nous est demandé, là, par le ministère des Ressources naturelles, c'est vraiment de ne pas avoir des activités qui sont incompatibles. Donc, dans le cas présent, les activités de monsieur St-Louis d'exploiter sa pourvoirie, selon nous, ne sont pas incompatibles avec la présence de la ligne puisqu'il y en a déjà une qui est existante et la pourvoirie poursuit ses activités.

2290 Évidemment, on vient placer une deuxième ligne qui sera plus visible lorsqu'on se place dans un point de vue comme on le voit à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

2295 Alors, on comprend que la simulation visuelle va être déposée. Est-ce qu'il y a des mécanismes de compensation qui sont envisageables ou envisagés? Est-ce qu'il y a des précédents qui ont déjà eu lieu? Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu mieux, dans des situations qui sont peut-être comparables, là, les différents mécanismes ou les différentes gestes qui ont été posés par l'initiateur pour ce qui est de soit compenser, soit exproprier?

2300 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

2305 Alors, l'expropriation, là, c'est un processus qui est utilisé lorsque... c'est un processus de dernier recours et c'est là où il y a des propriétés, une pleine propriété. Donc, c'est en terre privée qu'un processus d'expropriation peut, comme mesure ultime, être utilisé.

2310 Donc, dans un cas en terre publique, comme ça, on ne parle pas d'expropriation ni d'acquisition puisqu'on juge que les activités de monsieur St-Louis peuvent être poursuivies même en présence d'une deuxième ligne. Donc, à ce moment-là on fait des efforts, évidemment comme je l'ai expliqué avant, on fait beaucoup d'efforts pour essayer de positionner les structures afin de limiter l'impact visuel, mais comme on l'a vu tout à l'heure sur l'image Google earth, on a des grandes surfaces d'eau, des grands plans d'eau à traverser alors on ne peut pas éliminer complètement la présence d'un pylône près du chalet, là, des installations de monsieur St-Louis.

2315 Donc, on est un petit peu limité par rapport à ce qu'on peut faire. Mais ce qu'on prend comme mesures, c'est que pendant les travaux, évidemment on va être à proximité des installations, donc on va tout faire pour essayer de limiter les dérangements sur les activités de monsieur St-Louis.

LE PRÉSIDENT :

2320 Madame Gauthier.

LA COMMISSAIRE :

2325 Est-ce que ce sont les seules installations qu'on retrouve par rapport à la pourvoirie ou il y a d'autres bâtiments?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2330

J'imagine que monsieur St-Louis pourrait mieux vous répondre que moi.

M. BERNARD ST-LOUIS :

2335

Oui, on a d'autres bâtiments. Là, vous voyez le chalet 1, 2, 3. Ça, c'est notre chalet. En avant de ça, nous avons une grosse cuisine. On a le chalet 1 et le chalet 5, chalet 4 et un chalet pour les employés. Ça fait qu'on a 52 km carrés, ça fait que... c'est une pourvoirie qui a 50 ans d'histoire.

2340

LA COMMISSAIRE :

Et ça, ce sont les seuls bâtiments qui sont impactés par le positionnement de ce pylône?

M. BERNARD ST-LOUIS :

2345

Oui, c'est ça. Tous les chalets qui sont avant puis on est droits exclusifs aussi, comme pourvoirie.

LA COMMISSAIRE :

2350

Et ces deux bâtiments-là, donc c'est un chalet et l'autre bâtiment aussi?

M. BERNARD ST-LOUIS :

2355

Non. Si réellement il y a expropriation, il faudrait que les autres suivent tous au complet, parce qu'il y a pas lieu de... il faudrait s'en aller complètement à l'autre bout du lac.

LA COMMISSAIRE :

2360

Mais ce que je demande par rapport à l'utilisation de ces bâtiments-là qui sont impactés par la présence de la ligne, quelle est leur utilisation?

M. BERNARD ST-LOUIS :

2365

C'est toutes des locations pour nos clients. Nos clients qui sont là en vacances pour se reposer, pour la pêche et la chasse.

LE PRÉSIDENT :

2370

Alors, merci pour vos questions, Monsieur St-Louis.

M. BERNARD ST-LOUIS :

2375

Merci, bonne soirée.

LE PRÉSIDENT :

2380

Je vous invite toujours à vous inscrire pour la deuxième partie, venir nous présenter votre problématique.

M. BERNARD ST-LOUIS :

2385

Merci.

M. SIMON TREMBLAY

LE PRÉSIDENT :

2390

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Simon Tremblay, s'il vous plaît. Rebonsoir, Monsieur Tremblay.

M. SIMON TREMBLAY :

2395

Re-rebonsoir. Donc, c'est ça. Moi, je m'intéresse encore au secteur de corridor.

LE PRÉSIDENT :

2400

Là, on parle du corridor de connectivité?

M. SIMON TREMBLAY :

2405

Oui, de 9 km. J'imagine que ça n'a pas été approuvé encore, donc le coût de rapprocher les pylônes, des pylônes plus gros, bla-bla-bla, ça ne compte encore dans le coût du projet. Donc, c'est des coûts qui vont s'ajouter?

LE PRÉSIDENT :

2410

Alors, Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2415

Ça serait possiblement des coûts qui vont s'ajouter, oui. Mais on a toujours, évidemment, dans un projet, une contingence. Donc, ce sera...

LE PRÉSIDENT :

2420

Avez-vous fait une évaluation du coût d'une ligne conventionnelle versus la proposition de connectivité que vous faites? Est-ce que vous avez un petit comparatif en termes financiers, budgétaire, qu'est-ce que ça représente comme coûts supplémentaires pour ce qui est de l'aménagement de la ligne en fonction du corridor de connectivité?

2425

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

En fait, la répartition de pylônes n'est pas complétée dans ce secteur-là. Donc, c'est difficile pour moi de vous donner un chiffre. Il y aura évidemment plus de structures. Donc, ça va augmenter les coûts par le fait même.

2430

Par ailleurs, il va y avoir aussi des coûts pour la gestion de risque, parce qu'évidemment, c'est une mesure exceptionnelle qu'Hydro-Québec propose pour le caribou forestier, et ça veut dire qu'en exploitation, on va devoir mettre des mesures en place pour évaluer la probabilité de risque par rapport au feu. Évidemment, en ce moment, comme on l'a dit, c'est un brûlis, mais éventuellement, la forêt va être régénérée, donc il faudra aussi faire un suivi adéquat de la forêt pour éventuellement devoir intervenir si jamais le risque est trop élevé pour le réseau de transport.

2435

LE PRÉSIDENT :

2440

Est-ce qu'il serait possible pour vous de faire un effort, d'essayer de nous arriver avec un chiffre? Nous dire, comparativement à une section de 9 km, une ligne conventionnelle, ça coûte tant avec les mesures accessoires qu'on souhaite mettre en place, avec le corridor de connectivité, en termes de coûts, ça pourrait représenter un coût supplémentaire de. Vraiment qu'on ait une idée, au moins qu'on puisse avoir un point de comparaison, est-ce que c'est possible?

2445

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2450

On peut vous donner un chiffre préliminaire qui serait strictement le nombre de structures en plus, ce que ça représenterait comme coût, le fait que ça soit rehaussé et plus de pylônes. Oui, on va vous arriver avec un chiffre.

2455

LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, ça nous permettrait de mieux évaluer comparativement à un aménagement conventionnel.

2460

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2465

Alors, Monsieur Tremblay, votre deuxième question?

M. SIMON TREMBLAY :

2470

Oui, c'est ça. Madame Robert a touché le point où s'en allait ma deuxième question. Donc, évidemment, si la forêt reste en dessous, la ligne est plus haute, ça réduit la fiabilité sur 9 km.

LE PRÉSIDENT :

2475

Alors, fiabilité.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2480

Quand on parle de fiabilité, je suis tentée de passer la question à mon collègue, André Dagenais.

M. ANDRÉ DAGENAI :

2485

Donc, Monsieur le président, la première fois qu'ils m'ont présenté ça, je ne peux pas dire que j'étais chaud à l'idée de laisser des arbres en dessous d'une ligne. Mon travail c'est de protéger, donc de veiller à la fiabilité du réseau de transport.

2490 Cependant, après examen, bien, on m'a convaincu que c'était une bonne idée avec des mesures appropriées. Donc, les choses qui m'ont convaincu, entre autres, c'est le fait que les arbres dans ce secteur-là n'ont pas une hauteur maximale très, très haute. Donc, jamais, en aucun cas, là, un arbre ne va toucher à la ligne et même ne va... on va toujours avoir un dégagement acceptable entre la cime des arbres et la ligne, même lorsque la forêt sera régénérée. Et aussi, on m'a parlé du cycle de feu, en fait, de la région.

2495 Donc, il y a eu un feu majeur au début des années 90, dans ce secteur-là, et le cycle de feu moyen est très, très long. Donc, on parle d'un feu aux 350 ans, environ? Ce n'est pas exact, là, mais environ ça. Donc, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait un autre feu de forêt pour la durée de vie de la ligne qui peut aller de 80 à 100 ans.

2500 Donc, la probabilité qu'un feu de forêt soit en dessous de la ligne est faible. Et en plus, on s'attend à prendre des mesures, donc, avec la SOPFEU, pour faire en sorte qu'un feu aurait peu d'impacts sur la ligne.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2505 En complément d'information, je voudrais aussi mentionner que dans le cas de la ligne qui contourne la réserve de biodiversité, ça sera une ligne qui est seule dans le corridor. Donc, le fait que la ligne soit seule, s'il y a un bris de la ligne, à ce moment-là ça ne touche pas plus qu'une ligne, et puis on peut se permettre, dans la planification de réseau, de perdre une ligne, de fonctionner en mode dégradé.

2510
2515 Donc, c'est beaucoup moins important comme impact sur le réseau que si on avait deux lignes dans le même corridor et, encore pire, si on avait trois lignes dans le même corridor, l'impact sur le réseau serait désastreux. Donc, on limite aussi le fait, en ayant une seule ligne dans un corridor, on limite l'impact sur le réseau si jamais il y a une intempérie, que ça soit un feu ou un bris. On n'est jamais à l'abri non plus de phénomènes soudains, comme des microrafales ou des tornades. Donc, c'est prévu dans les plans d'urgence de la planification du réseau de transport.

2520 **LE PRÉSIDENT :**

Ce type d'installation là, qu'est-ce que ça nécessiterait comme entretien qui serait différent d'une ligne conventionnelle?

2525 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Alors, ce qui serait différent c'est qu'on va... il n'y aurait pas d'entretien, en fait. On va laisser la forêt, on va dégager suffisamment pour ne pas qu'il y ait d'arcs électriques entre la cime de l'arbre et les conducteurs. Donc, on ne viendrait pas intervenir pour la gestion de la végétation pendant la durée de vie de la ligne.

2530
2535
2540
Cependant, on va faire des études annuelles pour voir l'évolution de la forêt. On a des spécialistes universitaires qui vont réaliser des études pour nous, qui ont des modèles de prévision probabiliste de feux de forêt et on va suivre l'évolution de la forêt. Et si jamais il y avait nécessité d'intervenir parce qu'il y a une densité d'arbres trop grands et qui mettent à risque notre réseau, évidemment on va devoir intervenir au besoin, si c'est le cas. Mais les cycles de régénération de la forêt sont très longs. La forêt a beaucoup de difficultés à se régénérer suite au brûlis qu'il y a eu, et les cycles de feu sont extrêmement longs dans ce secteur-là, ce qui nous permet de croire qu'on ne met pas indûment le réseau à risque.

2540 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci de ces précisions, Madame Robert. Merci de vos questions, Monsieur Tremblay, il est toujours possible de vous réinscrire.

2545 **M. SIMON TREMBLAY :**

Merci.

2550

M. TOMMY TREMBLAY

2555 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Tommy Tremblay, s'il vous plaît.

2560 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Rebonsoir, Monsieur Tremblay.

2565 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Ma prochaine question est toujours sur la justification de projet. Donc, est-ce qu'il y a un lien entre les grands projets à venir dans la région et la construction de la nouvelle ligne? Il y a plusieurs grands projets industriels qui arrivent dans la région, entre autres GNL Québec qui est une usine de liquéfaction de gaz naturel qui va être très énergivore, donc est-ce qu'on peut faire un lien ces projets-là et la ligne électrique?

2570 **LE PRÉSIDENT :**

2575 Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2580 J'inviterais monsieur Dagenais à répondre à la question.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

2585 Donc, Monsieur le président, la décision d'aller de l'avant avec la ligne Micoua-Saguenay a été prise avant que l'on connaisse, qu'on prenne connaissance donc de l'éventuelle présence d'un client GNL dans la région ici. Il n'y a pas de lien direct. C'est certain que la ligne est nécessaire à la fiabilité du réseau.

2590 Donc, quand on parle de la fiabilité du réseau en ce qui concerne le réseau principal à 735 kV d'Hydro-Québec, eh bien, la perte du corridor Manic-Québec qui en ce moment est surchargé – le problème qu'on essaie de régler – bien, quand on est en problème, on peut aller jusqu'à une panne générale du réseau. Donc, c'est pour l'ensemble des clients de la province. Donc, c'est certain que ça aide les clients de la Côte-Nord, ça aide les clients au Saguenay, ça aide les clients à Montréal et même en Outaouais.

2595 Maintenant, il n'y a pas de lien direct de cause à effet entre la ligne Micoua-Saguenay et le futur projet GNL.

LE PRÉSIDENT :

2600 Écoutez, je prends la balle au bond en posant la question un peu différemment, je veux dire, en ayant à l'esprit les projets industriels qui sont en gestation dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, est-ce que le réseau actuellement serait à même de pouvoir approvisionner ces installations-là, ces projets-là?

2605 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Monsieur Dagenais va répondre.

2610 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Oui. Bien, chaque projet est étudié de manière séparée, dans le sens où chaque projet devra faire l'objet d'un renforcement réseau. Là, j'entends, entre autres, le projet de GNL. Donc, particulièrement au niveau du réseau régional, souvent donc à 315 kV, 345 kV dans la région ou à 161 kV, mais il pourrait aussi faire l'objet de nouveaux renforcements de réseau à 735 kV.

2615

Mais, comme j'ai déjà dit, la ligne est requise pour la fiabilité de l'ensemble de la province. Donc, le réseau en a déjà besoin et donc, tous les clients en ont besoin.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Dagenais. Monsieur Tremblay, votre deuxième question s'il vous plaît?

2625 **M. TOMMY TREMBLAY :**

Oui. Je me demandais, il y a plusieurs mesures d'adaptation aux changements climatiques dans l'étude d'impact environnemental, je me demandais, est-ce que ce projet-là contribue d'une quelconque façon à la lutte aux changements climatiques?

2630 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Robert.

2635 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Je vais demander à monsieur Dagenais de répondre à la question.

2640 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Bien, Monsieur le président, lorsqu'on ajoute une ligne au réseau de transport, on vient diminuer les pertes électriques. Donc, par exemple, le scénario minimal qu'on a proposé – à part la ligne Micoua-Saguenay il y avait deux autres scénarios, Outardes-Laurentides et la compensation série. Donc, en faisant la ligne Micoua-Saguenay plutôt qu'un scénario minimal de compensation série, eh bien, on s'attend à éviter 37 mégawatts de perte. Donc, c'est l'équivalent

2645 d'une petite centrale. Si je fais une comparaison, j'ai la centrale Rivière-des-Prairies entre Laval et
Montréal qui est environ 50 mégawatts. Donc, ça vous donne une idée, c'est quand même
majeur. 37 mégawatts c'est beaucoup d'énergie qui s'en va dans l'air puis qui va maintenant
pouvoir être livrée à bon port.

2650 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci, Monsieur Tremblay, de vos questions.

M. TOMMY TREMBLAY :

2655 Merci à vous.

2660 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

LE PRÉSIDENT :

Alors, est-ce qu'on a encore des gens qui se sont inscrits au registre?

2665 Alors, Madame Gauthier, votre question.

LA COMMISSAIRE :

2670 Oui. J'aimerais juste revenir à la base, que vous nous expliquiez, parce que partout dans
l'étude d'impact, on nous parle d'un réseau de gestion intégré; si vous pouviez nous expliquer ce
concept.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2675 Juste une petite seconde, on va valider la terminologie que vous utilisez.

LA COMMISSAIRE :

2680 Bien, écoutez, je n'ai peut-être pas utilisé la bonne, mais on parle d'un réseau intégré.
Donc, peut-être... puis à ce moment-là, que ça apporte une certaine gestion du réseau. Donc,
c'est pour ça que j'ai tout combiné ensemble. Peut-être, nous expliquer ce concept de réseau.

2685 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

Parfait. Monsieur Dagenais va vous expliquer ça.

2690 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

2695 Donc, Madame la commissaire, ce qu'on entend par là c'est – je crois, vous me corrigerez, là –, mais c'est en fait qu'une action, par exemple sur la Côte-Nord ou à Montréal ou en Abitibi, a un effet sur le réseau. Donc, le réseau est maillé. Ce qui veut dire que toutes les lignes à 735 kV sont tout le temps branchées ensemble. Donc, un défaut de ligne, comme je dis sur la Côte-Nord, donc la perte d'une ligne sur la Côte-Nord due, par exemple, à un orage, peut causer une panne
2700 qui peut s'étendre dans une région, dans la province. Donc, dépendamment du nombre de lignes, de l'état du réseau... donc, c'est ça qu'on entend par un réseau maillé.

Je peux faire le contre-exemple, ça serait un réseau qui serait radial. Donc, un réseau radial, par exemple, c'est un exemple qu'on voit souvent aux tensions inférieures, donc à 120 kV, à 315 kV où là, on peut avoir une ligne qui est radiale, donc qui s'en va directement vers une ville. Par exemple, une ligne biterne dotée de deux circuits; la perte de cette ligne-là, donc la perte des deux circuits en même temps va mettre la ville... va couper l'alimentation de la ville qui est au bout.
2705

2710 Par contre, dans un réseau à 735 kV c'est beaucoup plus complexe que ça. Tout est interrelié. La perte d'une ligne ne va pas nécessairement avoir d'effet sur les clients, mais c'est des événements qui sont beaucoup plus complexes à analyser que dans le cas d'un réseau radial.

2715 J'espère que ça répond à votre question?

LA COMMISSAIRE :

2720 Il faut que j'y réfléchisse, là. Mais si je comprends bien, puis juste pour reprendre votre dernière idée, c'est justement, si jamais il y avait une perte due à un feu de forêt ou quoi que ce soit sur une ligne 735 kV, les autres pourraient compenser à ce moment-là pour alimenter les régions qui seraient alimentées par celle-là. Donc, vous pouvez jouer, là, avec la distribution de l'énergie.

2725 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Exactement, oui. On peut gérer le réseau, donc dans le cas de perte d'une ligne, on réarrange le réseau pour se préparer à la perte d'une autre ligne pour qu'elle ait le moins d'impact possible. C'est exactement... c'est l'exploitation d'un réseau maillé.

2730 **LA COMMISSAIRE :**

Donc, est-ce que vous pourriez justement éviter davantage les pertes en redistribuant une quantité d'énergie sur une autre partie du réseau?

2735 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Vous parlez de pertes électriques?

2740 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

2745 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Bien, du fait que toutes les lignes sont tout le temps en service, dans la mesure du possible, encore là, sans... c'est sûr qu'on peut en avoir en entretien ou au retrait pour différentes raisons, mais le plus possible, les lignes à 735 kV sont en service. Donc, ce qui permet de minimiser les pertes électriques. Donc, par opposition, encore là, à des réseaux, à des tensions inférieures où on peut avoir des lignes qui sont normalement ouvertes, c'est-à-dire normalement hors service, où là, c'est une situation qui ne minimiserait pas les pertes.

2750 **LA COMMISSAIRE :**

2755 Je vais vous revenir avec une série de questions tantôt, on va laisser les gens venir s'exprimer d'abord.

M. ANDRÉ DAGENAI :

2760 D'accord.

2765

M. MARTIN GAUTHIER

LE PRÉSIDENT :

2770

Alors, Monsieur Martin Côté, s'il vous plaît. Gauthier, excusez-moi. Bonsoir, Monsieur Gauthier.

M. MARTIN GAUTHIER :

2775

J'aurais une question côté humain, plus. Nous autres on habite en ville, c'est chemin St-André. J'ai un lot, je suis propriétaire d'un lot. Ma maison est située sur le chemin St-André. La nouvelle ligne va être à peu près à 150 pieds de ma maison, de mon terrain. Là, il y a déjà deux lignes existantes de 735 kV. Étant donné qu'il va y avoir une troisième, si les trois voyagent à 735 kV, le champ magnétique va-t-il être plus gros? Tu sais, est-ce qu'il y a du danger qu'il soit encore plus gros à cause qu'il y a trois lignes?

2780

LE PRÉSIDENT :

Madame Robert.

2785

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Alors, je vous rassure tout de suite. Les champs électromagnétiques sont très faibles en bordure d'emprise. Et pour compléter...

2790

M. MARTIN GAUTHIER :

Mais moi je peux vous dire que quand je suis en dessous, si je touche à mon quatre roues, je pogne le courant.

2795

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Oui. Alors, je vais demander à notre spécialiste sur les champs électromagnétiques, monsieur Jean-Pierre Tardif, de venir expliquer un peu le phénomène des champs électromagnétiques.

2800

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

2805 Bonsoir. Alors, Jean-Pierre Tardif, je travaille à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et je suis le dossier des champs électriques et magnétiques depuis un peu plus de 25 ans. Alors, j'aimerais expliquer ces phénomènes-là.

2810 Alors, d'abord, je ne sais pas si, Monsieur, la ligne qui va s'ajouter est plus près de sa résidence ou si elle est de l'autre côté des lignes, donc plus près. Alors donc, les champs électriques et magnétiques, ça diminue d'intensité avec la distance rapidement. Alors, c'est toujours la source la plus près qu'il faut considérer, même s'il y a une deuxième, une troisième ligne, c'est toujours la ligne la plus près. Ça ne s'additionne pas avec le cumul des lignes. Donc, c'est la distance, il faut considérer la plus proche.

2815 Alors, même là, vous me dites 150 pieds, c'est quoi, une cinquantaine de mètres, soixantaine de mètres?

M. MARTIN GAUTHIER :

2820 Mon terrain a 200 pieds, mais si je me mets sur le coin de mon terrain, je vais être à 150 pieds de la nouvelle.

M. JEAN-PIERRE TARDIF :

2825 O.K. Juste pour vous donner une idée du champ moyen généré par la nouvelle ligne, puis après ça, je vous montrerai un graphique avec deux lignes, une à côté de l'autre – alors, le graphique 85, s'il vous plaît.

2830 Alors, les chiffres que vous avez à l'écran... O.K., alors juste vous expliquer un peu le graphique qui est ici. Alors, vous voyez, il y a une courbe rouge qui a une forme de cloche. Alors, c'est l'intensité du champ magnétique en dessous de la ligne directement, et avec son déclin d'intensité avec la distance. Alors, vous voyez, ici, on a le sommet de la cloche, le sommet de la courbe. Alors, ça nous mène, si on va sur la ligne de gauche, ici, qui est l'échelle de l'intensité du champ magnétique pour la nouvelle ligne toute seule.

2835 Alors, on parle de, à l'oeil, une douzaine de microteslas. Et si on s'éloigne de la ligne, jusqu'à l'emprise de la ligne qui est à 40 mètres – alors, évidemment à 40 mètres et à l'intérieur il n'y pas d'habitations à cet endroit-là – alors, vous voyez on est parti d'une douzaine de microteslas jusqu'à environ trois microteslas et ça continue à descendre avec l'éloignement de la ligne.

2840

2845

Si on met deux lignes 735 kV côte à côte – ça, ça serait la 84. Alors, vous voyez, ça, c'est la ligne existante, là, qui est en service depuis le début des années 70, et la nouvelle ligne s'ajoute à côté. Alors, vous voyez, au niveau de l'emprise de la ligne, que ça soit d'un côté ou de l'autre, on est au même niveau de champ magnétique que la ligne seule que je vous ai montrée tout juste avant. Donc, on parle de trois microteslas de part et d'autre. Et, comme je dis, ça continue à descendre avec la distance.

2850

Alors, les niveaux, c'est peut-être pour les effets, les craintes sur la santé. Alors, sachez qu'il y a un organisme international qui s'appelle le IRCNIP – les lettres IRCNIP, c'est pour International Commission on Non-Ionizing Radiation Protection (ICNIP), qui travaille sous le chapeau de l'Organisation mondiale de la Santé.

2855

Alors, il n'y a pas de réglementation au Canada comme tel près des lignes, mais les recommandations de l'ICNIP, pour l'exposition du public, c'est de ne pas dépasser 200 microteslas. Alors, ici, directement sous la ligne on dans l'ordre de 12 microteslas et à la limite de l'emprise, autour de trois, et ça continue à descendre. Alors, on est largement sous les recommandations. Alors, je pense, pour les niveaux sécuritaires, je pense qu'on est largement sécuritaires avec les niveaux qu'on retrouve près de ces lignes-là.

2860

M. MARTIN GAUTHIER :

Alors, je vois la deuxième, ça veut dire que...

2865

LE PRÉSIDENT :

Excusez, excusez.

2870

M. MARTIN GAUTHIER :

Oh, excusez.

2875

LE PRÉSIDENT :

Alors, on a quelqu'un de Santé publique, aussi, qui serait éventuellement interpellée? Alors, pour ce qui est des enjeux de santé publique, pour ce qui est des champs électromagnétiques.

2880

M. DAVID SIMARD :

Les éléments dont je vais discuter...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Simard, monsieur David Simard, c'est bien ça?

2885 **M. DAVID SIMARD :**

Oui, c'est bien ça, David Simard. Les éléments dont je vais discuter ici sont très bien résumés dans un document du ministère de la Santé et des Services sociaux que j'ai ici, qui s'appelle « Position des autorités de Santé publique sur la gestion des champs magnétiques émis par les lignes électriques ».

2890

En gros, pour faire un résumé rapide, le comité qui a rédigé ce document-là, après analyse de la littérature scientifique qui a été faite également par l'OMS puis l'agence française, Sécurité sanitaire de l'environnement, conclut que les champs électromagnétiques ne posent pas de problèmes pour la santé. On parle ici évidemment de champs électromagnétiques d'extrêmement basses fréquences, qui est le cas ici présent.

2895

Il y a des effets à court terme qui peuvent être ressentis chez un individu, mais ça va être à des niveaux d'intensité beaucoup plus élevés que ce qu'on retrouve dans le cas d'une ligne électrique qui nous concerne ici ce soir. On parle, par exemple, pour un 5 000 microteslas, pour ce qui serait un effet qu'on appelle les phosphènes, qui est une espèce d'effet au niveau visuel, à ce moment-là, qui serait induit par le champ électromagnétique. Mais comme vous voyez, c'est à un niveau beaucoup plus élevé.

2900

Il y a évidemment... dans la littérature, on retrouve parfois une association qui est faite entre les champs électromagnétiques de cette nature-là et puis la leucémie infantile. Il y a environ au moins une vingtaine d'études qui sont répertoriées dans ça où on fait, non pas un lien de cause à effet – là, ce n'est vraiment pas le cas –, mais où on dit qu'il y a une association qui est non statistiquement significative.

2905

Ce que ça voudrait dire, tout ça, c'est que lorsqu'on fait une étude épidémiologique, on peut trouver, on peut penser qu'il y a un lien potentiel entre les deux. Mais pour en faire un lien de cause à effet, ça nous prend, tout ça, aussi, une plausibilité biologique. Et là, toutes les études qui ont été faites jusqu'à maintenant n'arrivent pas à faire de lien de plausibilité biologique entre un effet des champs électromagnétiques induit par les lignes électriques et des impacts sur la santé. Que ce soit par des modèles animaux, modèles cellulaires, il n'y a aucun lien de cette nature-là qui a été fait.

2910

2915

2920 Donc il y a, dans certains cas, des études biologiques, puis encore là, je veux bien peser les mots sur le « non statistiquement significatif ». C'est que ce n'est jamais tout noir tout blanc, évidemment, là. Donc, lorsqu'on me donne, dans une étude, une probabilité qui est, bien, cette probabilité-là est dans une marge d'erreur. Et la marge d'erreur comprend aussi, si on veut, entre l'effet qui serait à la limite protecteur et puis un effet qui serait plus important.

2925 Je ne sais pas si mon explication est assez claire ici ou...?

LE PRÉSIDENT :

2930 Mais je pense que pour résumer la situation, je veux dire, on a une présentation de l'initiateur qui, lui, évalue les distances en fonction des champs électromagnétiques. Puis votre conclusion c'est à l'effet qu'il n'y a pas eu de démonstration statistique que ça affecte la santé, c'est ce que je comprends de votre propos?

M. DAVID SIMARD :

2935 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

2940 Merci. Alors, Monsieur Gauthier, votre deuxième question?

M. MARTIN GAUTHIER :

2945 Bien moi, c'est parce que je suis propriétaire de lots, justement. Présentement, j'ai un zonage mixte. D'un côté, j'ai été approché par un contracteur pour être acheté, considérant que le quartier est proche. Ça fait que mettons que mon terrain, le quartier donnerait dos aux lignes existantes déjà en place, mais de l'autre côté, je suis zoné vert. Moi, je suis encore jeune, j'ai 40 ans, ça fait que j'avais des projets pour ce terrain-là.

2950 C'est sûr que là, présentement, une demande de dézonage, c'est trois ans. Je ne l'aurais pas fait tout de suite. J'attendais. Moi, j'ai comme projet de peut-être de faire dézoner un jour. Mais là, je viens de perdre beaucoup de terrain, si c'est un jour un quartier derrière, là. On est en plein centre-ville. Tu sais, je veux dire, est-ce que je vais être dédommagé en conséquence de mes projets que j'aurais futurs?

2955 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Robert.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2960

Alors, je veux bien comprendre votre situation. Est-ce que vous avez été rencontré par des gens de propriétés immobilières par rapport à l'acquisition d'un droit de servitude pour votre terrain?

2965

M. MARTIN GAUTHIER :

Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

2970

O.K. Vous êtes dans un cas, donc vous êtes directement touché par...

M. MARTIN GAUTHIER :

2975

Oui. J'ai un lot de onze hectares qui va être traversé de bord en bord, mais qui l'est déjà par deux tours. Mais là, il va y en avoir une troisième. Donc, je perds 60 mètres de terrain par 1 200 pieds, je pense.

LE PRÉSIDENT :

2980

Là, on parle d'un terrain zoné vert?

M. MARTIN GAUTHIER :

2985

Vert pour le moment, mais qui n'est pas cultivé depuis 40 ans. Ça fait qu'il serait facilement dézonable.

LE PRÉSIDENT :

2990

Puis vous, vous aviez comme projection, la possibilité de demander le dézonage pour un développement...

M. MARTIN GAUTHIER :

2995

C'est ça. Parce que là, j'ai des projets futurs, mais là, ça fait comme... tu sais, ça empiète le projet, là.

LE PRÉSIDENT :

3000

Alors, qu'est-ce qui est applicable, Madame Robert, au regard de ce que monsieur Gauthier nous...

M. MARTIN GAUTHIER :

3005

Moi, je veux savoir si je vais être dédommagé comme du vert ou comme... peut-être de prendre en considération que le quartier est très, très proche puis les possibilités étaient futures, envisageables.

LE PRÉSIDENT :

3010

Alors, sur la base du statut actuel du terrain, quelle compensation serait éventuellement correcte pour monsieur Gauthier?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3015

Alors, pour répondre à la question, je demanderais à Jacques Rodrigue, d'expertise immobilière chez Hydro-Québec, de venir nous éclairer sur cette situation-là que vous avez.

M. JACQUES RODRIGUE :

3020

Bonjour, Monsieur le président. En fait, je vais répondre à votre question, mais aussi, je vais répondre de façon peut-être plus générale.

Hydro, lorsqu'on acquiert les droits de propriété et les droits de servitude qu'on va requérir, on le fait à la juste valeur marchande. Donc, il y a une étude immobilière qui est faite par des professionnels de la région et on dérive de ça, les taux qui seront utilisés ensuite pour nous permettre de faire les propositions d'indemnité un petit peu plus tard.

3025

C'est un travail qui est en cours de réalisation à l'heure actuelle. Et au moment où on rencontre les gens pour leur faire part de nos offres, bien, c'est là aussi qu'on sollicite d'eux les renseignements pour soit parfaire nos offres, s'il y a des éléments qui sont portés à notre situation... à notre attention, dis-je, et c'est comme ça qu'on travaille.

3030

Donc, on tient compte évidemment de l'usage de la manière plus profitable. On y va à la juste valeur marchande, mais ça doit être aussi en fonction de la valeur du terrain. Donc, dans le cas de projets en fonction du degré d'avancement des projets lorsqu'on les constate, au moment où on passe évidemment.

3035

LE PRÉSIDENT :

3040

O.K. Puis là, je comprends que monsieur Gauthier est en contact avec votre service immobilier pour discuter des droits de servitude?

M. JACQUES RODRIGUE :

3045

Effectivement, on a eu l'occasion de se parler, monsieur Gauthier et moi, en cours de route depuis les communications. Il a aussi rencontré d'autres de mes confrères au moment où on a demandé les permissions pour aller faire des inventaires terrains, voir la configuration des lieux, et donc, prendre les renseignements qui vont nous permettre de faire les offres au moment où on va être prêts à le faire.

3050

C'est une étape qui est en cours de confection et on s'attend de pouvoir commencer à rencontrer les gens pour les offres d'indemnité qui seront proposées en échange des servitudes. On s'attend de faire ce travail-là dans les prochaines semaines, prochains mois, là. Février, mars si la tendance se maintient.

3055

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de ces précisions. Monsieur Gauthier?

3060

M. MARTIN GAUTHIER :

Si je peux justifier un petit peu. On s'est rencontré dans la rue. Ce n'était pas formel puis j'ai eu une rencontre avec quelqu'un qui voulait me... pour les tests, les échantillons de sols pour les pylônes, puis pour les archéologues. C'est ce que j'ai eu comme entente pour le moment. Mais on n'a pas eu plus que ça.

3065

Mais c'est comme monsieur, il disait, il disait que lui, ils vont prendre en conséquence le marché du moment et ça ne sera pas le marché futur. Moi, je veux savoir s'ils vont prendre en considération ce qui pourrait y avoir dans le futur. Parce que moi, j'ai quand même des enfants. Eux autres, ils vont l'avoir 100 ans sur leur terrain, là. C'est un bail de 100 ans renouvelable indéfiniment. Ça fait qu'on perd pour la vie, là.

3070

LE PRÉSIDENT :

3075

Donc, est-ce que l'éventuelle compensation qui serait versée pour droit de servitude ou encore une expropriation, est-ce que vous considérez aussi la valeur potentielle du terrain en termes de développement ou sa valeur actuelle au plan immobilier?

M. JACQUES RODRIGUE :

3080

En fait, quand on fait les propositions, Monsieur le président, on considère évidemment la juste la valeur marchande, comme je le disais. On a aussi un autre cadre d'indemnisation qu'on utilise à l'occasion, qui est l'entente Hydro-Québec-UPA. Lorsqu'on est en présence, par exemple, de milieux à caractère forestier ou à caractère agricole, cette entente administrative entre Hydro-Québec et l'UPA, on croit qu'on va l'appliquer à plusieurs reprises dans ce projet-ci, parce que ça offre un cadre d'indemnisation qui est jugé avantageux par les gens.

3085

Donc, c'est un autre moyen, outre la stricte valeur marchande des lieux, de s'entendre avec les gens, et en toutes circonstances, s'ils subissent des dommages particuliers, soit par le déplacement ou par des pertes d'opportunités, c'est des choses qu'on examine, au cas le cas, avec chaque personne. Je vous dirais chaque situation est unique et on l'analyse.

3090

Ce travail-là, évidemment, il se fait en plusieurs étapes. La première étape, et monsieur l'a évoqué, c'est de demander la permission aux gens d'aller faire une visite terrain sur les lieux de façon à recueillir les intrants qui nous permettent après de confectionner les offres. Et les rencontres prévues pour proposer ces offres-là aux gens, c'est du travail qui est devant nous, qui devrait se réaliser vraisemblablement en février ou en mars, selon le degré d'avancement et de planification.

3095

Présentement, on suit la route. J'ai très bonne confiance qu'on va être là en février et en mars, et on va commencer à rencontrer les gens pour leur faire des offres. Et là, s'ils les jugent incomplètes, évidemment que c'est une discussion qu'on va avoir avec eux.

3100

LE PRÉSIDENT :

Alors, merci de ces précisions. Merci de vos questions, Monsieur Gauthier.

3105

M. MARTIN GAUTHIER :

Merci.

3110

LE PRÉSIDENT :

Alors, le registre est présentement fermé. Alors, la commission a encore deux personnes qui souhaiteraient intervenir publiquement. La commission a aussi certaines questions à soumettre au promoteur.

3115

M. BERNARD ST-LOUIS

3120

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Bernard St-Louis, s'il vous plaît. Alors, rebonsoir, Monsieur St-Louis.

3125

M. BERNARD ST-LOUIS :

Rebonsoir. On commence à y prendre goût. Ma question est : Madame Robert, vous diminuez vos coûts, parce que vous suivez déjà le corridor existant sur l'autre ligne présentement? Ça, c'est ma première question.

3130

LE PRÉSIDENT :

Peut-être répéter votre question? J'ai mal entendu, excusez.

3135

M. BERNARD ST-LOUIS :

O.K. Pour diminuer les coûts présentement au point de vue de la ligne 735, ils vont suivre l'autre corridor qui est déjà là présentement? Ça, c'est ma première question.

3140

Mon autre question, c'est mon inquiétude vraiment là-dessus. Selon vous, pensez-vous qu'au point de vue de la pourvoirie Monts-Valin, présentement, vu que la ligne, elle va être là, puis qu'on va l'avoir comme ça, qu'il va y avoir une perte de valeur marchande et ainsi une valeur de revenus due au bruit puis à l'impact environnemental à l'intérieur de ça?

3145

LE PRÉSIDENT :

O.K. Madame Robert?

3150

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Alors, je vais répondre à la première question d'abord, qui était si on longe la ligne existante, si les coûts sont moins élevés? Effectivement, les coûts sont moins élevés quand on a un tracé qui est rectiligne comme ça, qui longe une ligne existante. Il y a moins de déboisement à faire puis on fait des moins grands contournements. Donc, le tracé le plus rectiligne possible, c'est évidemment des coûts moindres.

3155

3160 Et puis, peut-être pour ce qui est de l'impact au niveau sonore, on pourrait peut-être appeler notre spécialiste, monsieur Franck Duchassin, qui est un ingénieur acousticien qui va peut-être pouvoir vous expliquer un peu la différence, au niveau sonore, que ça va présenter une deuxième ligne.

M. FRANCK DUCHASSIN :

3165 Bonsoir. Donc, mon nom est Franck Duchassin, je suis l'ingénieur acousticien qui a procédé à l'étude de bruit pour la nouvelle ligne. Donc, effectivement, vous, Monsieur, vous êtes déjà en présence d'une ligne à 735 kV qui émet un certain bruit dans certaines conditions météorologiques.

3170 Donc, pour faire une explication assez générale, le bruit des lignes dépend des conditions météorologiques. On estime qu'en général, à environ 80 % du temps, on a une condition où les conducteurs sont secs et où on n'a pas vraiment d'émissions de bruit ou, en tout cas, c'est très faible. Dans les 20 % où on a des conditions où les conducteurs sont mouillés, où il y a des gouttes d'eau qui sont sur le conducteur, effectivement, il y a un grésillement qui peut être perçu.
3175 Donc, vous subissez déjà ça. Je pense que vous êtes déjà familier avec ça.

M. BERNARD ST-LOUIS :

3180 Énormément.

M. FRANCK DUCHASSIN :

3185 La nouvelle ligne projetée sera moins bruyante, de par sa conception, que la ligne actuelle. Donc, on estime qu'on aura, du côté de la ligne projetée, en bordure de l'emprise, une augmentation qui sera de l'ordre de trois décibels. Ça, trois décibels, ça correspond à une augmentation qui est relativement faible. Donc, l'augmentation, due au fait que la conception de la ligne fait en sorte qu'elle est moins bruyante que la ligne actuelle, sera relativement limitée, donc elle sera assez faible par rapport à ce que vous subissez actuellement.

LE PRÉSIDENT :

3190 Alors, merci pour ces éléments de réponse. Madame Gauthier? Je crois que votre première question c'était la juxtaposition des deux emprises puis les coûts?

M. BERNARD ST-LOUIS :

3195 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3200 Puis la deuxième c'était?

M. BERNARD ST-LOUIS :

3205 La valeur de la pourvoirie, de la perte à l'intérieure de ça au côté du bruit, qu'on le vit présentement.

LE PRÉSIDENT :

3210 Oui, le bruit.

M. BERNARD ST-LOUIS :

3215 Et vu qu'on n'aura plus de zone tampon de l'autre ligne qui est déjà présentement, ça va augmenter encore plus. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

3220 Oui. Puis vous parliez de compensation, je crois, dans votre question, en fonction des inconvénients que vous anticipez.

M. BERNARD ST-LOUIS :

3225 Oui, l'inconvénient et la perte de revenu, la valeur marchande. Parce que j'ai vécu ça quand j'ai acheté la pourvoirie avec l'autre ligne. J'ai vécu... le monsieur, je veux dire, faisait tel prix. Je l'ai négocié dû qu'il y avait une ligne qui passait déjà là. J'ai eu une baisse d'achat, puis je vais subir la même chose quand il va y en avoir une deuxième, puis ce n'est pas une, ça va être deux, et ça va être très proche.

LE PRÉSIDENT :

3230 Est-ce qu'il y a un mécanisme de compensation qui est prévu pour les inconvénients?

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3235 Alors, les inconvénients dont on parle, on parle d'une faible augmentation de bruit par rapport à ce qui est vécu actuellement avec la ligne existante, comme monsieur Duchassin nous a expliqué. Il y a évidemment l'aspect visuel qu'on a vu tout à l'heure. On peut verser des

3240 compensations dans la mesure où il y a un impact avéré, c'est-à-dire qu'il y a une preuve qui est faite qu'il y a effectivement un impact sur les activités de la pourvoirie, mais on ne peut pas présumer à l'heure actuelle qu'il y aura effectivement un impact.

3245 Donc, nos façons de faire en termes d'indemnisation n'indemnisent pas pour un impact au niveau sonore ou au niveau du visuel. On n'a aucune mesure de compensation pour ça, mais effectivement, si monsieur St-Louis réalise qu'il y a effectivement un impact sur les activités de sa pourvoirie une fois que la ligne sera construite, il pourra en faire la démonstration et à ce moment-là on va regarder ce qui peut être fait.

LE PRÉSIDENT :

3250 Alors, merci, Madame Robert. Merci, Monsieur St-Louis.

M. BERNARD ST-LOUIS :

3255 Merci et bonne fin de soirée.

LE PRÉSIDENT :

Merci et bonne fin de soirée aussi, Monsieur St-Louis.

3260 Alors, Madame Gauthier.

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3265 **LA COMMISSAIRE :**

3270 Je voudrais juste faire réagir le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Donc, monsieur, si je comprends bien – et, en fait, Hydro-Québec disait, étant donné que c'est en terre publique, on ne peut pas exproprier. Alors, pouvez-vous nous expliquer un peu ce concept de ZEC en terre publique? Est-ce qu'il y a des baux, est-ce qu'il y a un engagement envers le ministère? Juste nous dresser le portrait. Merci.

3275 **M. CARL TREMBLAY :**

Oui. Écoutez, les pourvoiries à droits exclusifs sont sous la responsabilité du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et non du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

3280 Tout ce qui a trait aux modalités, c'est certain que ça fait l'objet d'un bail à des fins exclusives d'exploitation de la chasse et de la pêche, là, mais c'est vraiment régi par le ministère Forêts, Faune, Parcs.

LE PRÉSIDENT :

3285 Bien, peut-être nous expliquer c'est quoi les conditions de location? Est-ce que c'est 100 ans, est-ce que c'est emphytéotique? Comment ça fonctionne au regard des cessions de droit pour ce qui est d'une terre publique pour une pourvoirie? Après ça, on se tournera auprès des gens de Faune et Parcs pour ce qui est des modalités. Ce que je comprends, c'est que vous cédez quand même un droit de propriété?

3290 **M. CARL TREMBLAY :**

3295 En termes d'affectation c'est des terres qui sont destinées à l'exploitation de la ressource faunique, puis ils ont un zonage particulier. Mais tout ce qui a trait à l'administratif, au bail et tout ça, c'est le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui gère ce volet-là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Condition, durée, superficie?

3300 **M. CARL TREMBLAY :**

Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3305 Merci.

LA COMMISSAIRE :

3310 Juste pour clarifier. Vous, votre ministère, par rapport à l'utilisation de ce territoire-là, étant donné que c'est une terre publique, quelle est votre responsabilité?

M. CARL TREMBLAY :

3315 Bien, comme je vous disais tantôt, au niveau de l'affectation, c'est des terres qui sont désignées pour l'exploitation de la ressource faunique. À ce moment-là, en termes d'émission de droit, notamment à ce qui a trait à la villégiature, ce n'est pas permis. Mais pour ce qui est des

3320 droits, des autres droits commerciaux, mais non rattachés à l'exploitation de la faune, ça, à ce moment-là, c'est toujours possible d'émettre un droit, mais avec des consultations préalables, bien évidemment. Mais il faut comprendre qu'il y a un caractère précis par rapport à ce territoire-là.

LA COMMISSAIRE :

3325 Donc, étant donné, juste rapidement, juste pour que je m'assure d'avoir très bien compris, étant donné qu'une ZEC a une fonction de chasse et de pêche, à ce moment-là, ça relève du MFFP, mais si c'était pour une autre fonction, à ce moment-là ça relèverait de votre ministère?

M. CARL TREMBLAY :

3330 Oui, parce que la terre appartient encore, elle est sous l'autorité du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, mais pour ce qui est du volet d'exploitation de la faune, c'est le MFFP qui s'en occupe.

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, vu qu'on y est, Faune et Parcs, c'est quoi un peu l'encadrement type, la négociation, comment ça fonctionne, là, vraiment de façon générique, qu'on puisse comprendre, là. C'est quoi une cession de droit en regard d'une pourvoirie en terre publique?

3340 **Mme SOPHIE HARDY :**

3345 Dans le cas des pourvoiries à droits exclusifs, on a un biologiste qui s'occupe exclusivement des territoires fauniques structurés. Donc, moi, j'ai très peu touché à ces dossiers-là, mais en gros, le ministère octroie des droits de gestion de chasse et pêche sur les territoires de pourvoirie à droits exclusifs.

3350 Au niveau des bâtiments, je ne me souviens plus trop c'est quoi la nature des droits, mais le ministère autorise tout ce qui est construction dans ces pourvoiries-là. Il y a un comme un droit de regard sur les infrastructures.

LE PRÉSIDENT :

3355 Ça serait peut-être intéressant d'avoir peut-être, un peu plus dans le détail. Est-ce que vous pourriez nous répondre par écrit, de façon très factuelle, là, c'est quoi les conditions qui seraient applicables pour une pourvoirie en droits exclusifs, de façon à nous préciser exactement comment on fonctionne?

Mme SOPHIE HARDY :

3360 Oui, oui. Je pourrais vous transmettre ça avec, par exemple, des exemples de bail.

LE PRÉSIDENT :

3365 Exact, nous dire c'est quoi les superficies. Est-ce qu'il y a des droits qui sont payés? Combien de temps que ça dure? Et, éventuellement, est-ce qu'il y a une rétrocession possible? En tout cas, c'est un peu les conditions, là, comment... c'est quoi les conditions qui seraient applicables pour une pourvoirie en terre publique, pour ce qui est d'une exploitation aussi, là, c'est ce qu'on comprend, là.

3370 **Mme SOPHIE HARDY :**

Oui. Bien, je peux déjà répondre en partie. Au niveau, il y a des droits annuels qui sont payés par rapport aux permis de pourvoirie. Puis rétrocession, quelqu'un peut vendre la pourvoirie avec les bâtiments qu'il y a dessus, là.

3375

LE PRÉSIDENT :

Alors, on attend toute fiche détaillée qui nous permettrait de mieux saisir exactement c'est quoi les conditions qui seraient applicables.

3380

Pour le MERN, on comprend que les baux de villégiature, il y a une entente qui a été prise avec les instances municipales pour ce qui est de la gestion des baux de villégiature en terres publiques. Est-ce qu'il serait possible pour vous de nous résumer un peu c'est quoi les modalités? On sait que c'est les MRC, je crois, qui ont une certaine délégation pour la gestion des baux.

3385

Alors, Monsieur Tremblay.

M. CARL TREMBLAY :

3390 Oui. En grands territoires publics, on a signé une entente de délégation avec les MRC de la région qui vise, en fait, la gestion foncière des baux de villégiature puis d'abris sommaires. Également de l'exploitation du sable et du gravier sur ces territoires-là.

3395 Alors, la responsabilité administrative de la gestion de ces baux-là a été déléguée aux MRC concernées. Ça fait depuis 2010 que cette entente-là est effective.

LE PRÉSIDENT :

3400 Mais est-ce que c'est les MRC qui vous font une proposition en termes de lots qui seraient éventuellement offerts pour ce qui est de la villégiature? Est-ce que c'est vous qui déterminez « O.K., on dégage une certaine superficie pour baux de villégiature », puis vous laissez les MRC, comment dire, déterminer les territoires à développer? Comment ça fonctionne? Donc, vous laissez carte blanche aux MRC quant à la détermination des secteurs puis des superficies ou
3405 vous encadrez quand même, là...? Est-ce que c'est par tranche? J'essaie de comprendre comment on fait pour convenir avec la MRC, de quelle façon on procède pour ce qui est de l'octroi de baux. Je crois que ce n'est quand même pas bar ouvert, là.

Alors, ça serait de comprendre exactement c'est quoi la démarche, en quelque sorte, de la
3410 MRC puis de convenir avec vous, comme gestionnaires des terres publiques, de quelle façon on octroie les baux?

M. CARL TREMBLAY :

3415 O.K. Bien, l'octroi des baux à des fins récréatives sur le territoire public se fait en vertu d'une planification régionale. Ça s'appelle le « Plan régional de développement de la villégiature en territoire public ».

Ce plan-là constitue, c'est une forme de zonage qui est constituée sur le territoire public et
3420 puis l'attribution des droits s'effectue en fonction de la possibilité... de la demande. À ce moment-là, quand le territoire fait l'objet d'une forte demande, l'attribution des droits, des baux de villégiature se fait par tirage au sort, alors que pour d'autres territoires pour lesquels il y a beaucoup moins de demandes, bien, ça peut se faire au premier requérant.

3425 À chaque année, il y a une planification qui s'effectue. Les MRC nous proposent des plans d'eau pour lesquels il pourrait y avoir du développement de villégiature et, par la suite, en conformité avec le Plan régional de développement, on effectue les... bien, les MRC effectuent les lotissements sur les plans d'eau en question et procèdent par tirage au sort dans la plupart des cas.

3430

LE PRÉSIDENT :

Merci de ces précisions, Monsieur Tremblay.

3435

M. SIMON TREMBLAY

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Simon Tremblay, s'il vous plaît. Alors, rebonsoir.

3445 **M. SIMON TREMBLAY :**

Oui, c'est ça, mes deux dernières questions pour ce soir. La première, j'ai regardé dans la documentation, il n'y a rien de précis par rapport à la longueur. Moi, je parle du nouveau tracé qui va partir du poste Micoua puis qui va aller jusqu'à tant que la ligne vienne rejoindre celle existante. Je n'ai jamais été capable de trouver la longueur précise de ce tronçon-là. J'aimerais ça la savoir, s'il vous plaît.

3450

LE PRÉSIDENT :

Alors, Madame Robert.

3455

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Si vous me donnez une petite minute, je vais juste regarder mes notes, puisqu'on a eu plusieurs questions de monsieur Tremblay déjà, puis on lui a communiqué plusieurs réponses. Ça fait depuis 2017 qu'on est en lien avec monsieur Tremblay pour répondre à ses...

3460

M. SIMON TREMBLAY :

Oui, c'est ça. Je n'ai pas eu de réponse là-dessus, mais vas-y.

3465

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

On fait du mieux qu'on peut pour y répondre, alors...

3470 **LE PRÉSIDENT :**

On parle de la voie de contournement, là, du...

3475 **M. SIMON TREMBLAY :**

Absolument.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3480 Je ne retrouve pas la réponse qu'on a donnée. Évidemment, ce n'est pas des choses qu'on avait déjà calculées dans le projet, mais on a donné une réponse à monsieur Tremblay, je crois. Je vais valider puis on va certainement vous...

LE PRÉSIDENT :

3485 Puis on parle de la section du poste Micoua qui fait le contournement de la réserve de biodiversité.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3490 Oui. La différence entre faire le contournement et si on longeait le corridor de ligne existante. C'est bien ça, Monsieur Tremblay?

M. SIMON TREMBLAY :

3495 Oui, c'est ça, la différence de longueur, effectivement.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3500 O.K. Alors, on vous revient sous peu.

LE PRÉSIDENT :

3505 S'il vous plaît. Alors, évidemment, vous revenez à la commission qui va s'assurer que monsieur Tremblay ait la réponse.

Alors, votre deuxième question, Monsieur Tremblay.

M. SIMON TREMBLAY :

3510 Dernière question sur une note un peu plus légère. Je ne sais pas si vous avez accès sur l'écran au document qui justifie un peu, justement, ce corridor-là « Nombre maximal de lignes à 735 kV par corridor ». Est-ce que vous avez accès sur la slide? Non? Le document de 13 pages.

LE PRÉSIDENT :

3515 Est-ce que c'est votre deuxième question?

M. SIMON TREMBLAY :

3520 Oui, oui, c'est ça. Bien, je voudrais que les gens le voient, mais on n'est pas obligé.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3525 Malheureusement, on n'a pas le document pour projection.

M. SIMON TREMBLAY :

3530 O.K., parfait. Non, c'est ça. Ma question était un peu sur ce que vous avez écrit. Donc, vous décrivez les tornades à l'échelle de Fujita. Donc, de 0 à 5; donc à 0 dommage léger; 1, modéré; 2, considérable; 3, sévère; donc, jusqu'à 5, c'est des effets incroyables.

J'aimerais que vous me décriviez « des effets incroyables » d'une tornade? Non, non, c'est juste une petite farce. Parce que j'ai trouvé ça drôle quand j'ai lu ça.

3535 **LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est des termes, disons, c'est des termes plus...

M. SIMON TREMBLAY :

3540 Des termes « incroyables », ça peut être applicable à plein de choses.

LE PRÉSIDENT :

3545 Oui, je comprends.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3550 Je veux juste mentionner qu'effectivement il y a des phénomènes incroyables qui se passent et dont vous n'êtes pas nécessairement témoin.

M. SIMON TREMBLAY :

3555 C'est ça.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3560 Mais il y a des phénomènes de tornade au Québec. On en répertorie chaque année. Ça, c'est ceux qu'on est capables, que quelqu'un les a rapportées, les avoir vues. Alors, on peut imaginer, à la grandeur du territoire, et on est en zone très éloignée, là, dans les lignes de transport, on peut s'imaginer qu'il y a beaucoup, beaucoup de phénomènes de tornade qu'on ne voit pas. Et, effectivement, ça affecte nos lignes de transport aussi.

3565

M. SIMON TREMBLAY :

Absolument.

3570

LE PRÉSIDENT :

J'aurais quasiment envie de vous poser la question, est-ce que vous avez un indice « d'incroyabilité »? Mais on comprend que c'est une boutade.

3575

M. SIMON TREMBLAY :

Non, mais sur une note sérieuse, par rapport à cette question-là, je crois qu'il faut considérer que la Côte-Nord est moins susceptible, peut-être, qu'ailleurs, mettons dans le sud du Québec, aux tornades. C'est ça. On justifie par rapport aux tornades, puis je pense que les risques sont assez faibles, là.

3580

LE PRÉSIDENT :

Bien, on empiète déjà sur la deuxième partie, là. J'espère, vous venez de nous donner quelques indices sur le contenu de votre prochain mémoire.

3585

M. SIMON TREMBLAY :

Oui, absolument. Parfait, merci. Bonne soirée.

3590

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Tremblay, pour vos questions.

3595

QUESTIONS DE LA COMMISSION

3600 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, la commission va continuer à vous interroger. Je tiens à souligner que compte tenu de l'ensemble des éléments qu'on souhaite traiter, la commission va siéger demain après-midi à partir de 13 h, même endroit.

3605

Alors, nous, on va évidemment accueillir les questions du public et on va également mettre la main à la pâte pour essayer autant que possible de s'engager à avoir des réponses à certains questionnements qu'on a identifiés suite à notre prise de connaissance de l'étude d'impact.

3610

Alors, je cède maintenant la parole à madame Gauthier. On va aborder l'aspect justification du projet.

LA COMMISSAIRE :

3615

Je vais relancer monsieur Dagenais. Ce que j'essaie de... bien, en fait, ce que nous essayons de comprendre, c'est par rapport à la justification du projet, vous nous dites deux affirmations : une, c'est la fiabilité du réseau; et, deux, c'est qu'on a des centrales qui ferment et donc, est-ce qu'on a un problème d'acheminement d'énergie vers des centres de consommation? Donc, c'est de concilier ces deux affirmations-là que vous avez dans votre étude d'impact.

3620

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

Monsieur Dagenais va répondre à la question.

3625

M. ANDRÉ DAGENAI :

Oui. Madame la commissaire, en fait, le projet est surtout justifié par le niveau de transit d'électricité entre la Côte-Nord et le sud du réseau. Donc, ce transit-là est fonction de deux choses, c'est-à-dire la production sur la Côte-Nord et la consommation sur la Côte-Nord. Donc, si on fait un moins l'autre, c'est ce qu'on doit acheminer vers le sud.

3630

Et lorsqu'on parle de surplus d'Hydro-Québec, on parle surtout d'eau derrière les barrages. On parle de surplus en énergie. Mais en termes de puissance, on a besoin de presque toutes les centrales pour répondre aux différentes pointes hivernales qu'on peut avoir dans une année. Donc, on doit aller chercher toute la puissance des centrales sur la Côte-Nord lorsqu'on en a le plus besoin.

3635

3640 Et, effectivement, la fermeture de centrales au sud, bien, a contribué à cette situation-là. Donc, on a encore plus besoin des centrales qui sont au nord. Donc, dans le cas qui nous intéresse, ici, le projet Micoua-Saguenay, c'est vraiment de faire la différence entre la production de la Côte-Nord et ce qui y est consommé.

3645 Donc, au début des années 2000, lorsqu'on planifiait le réseau, on prévoyait une hausse de la production sur la Côte-Nord, on avait plusieurs demandes en ce sens. On avait également plusieurs demandes de raccordement de clients industriels importants dans la région de la Côte-Nord. Plusieurs de ces demandes de raccordement de clients ne se sont pas matérialisées. Cependant, la production, elle, est arrivée.

3650 Donc, c'est de là d'où est venue cette différence de transit qu'on a constatée autour des années 2000... de 2013 à 2015. Donc, en planification, on fait plusieurs simulations de réseau, on se projette dans le futur, et lorsqu'on a fait cet exercice-là, de 2013 à 2015, bien, on a réalisé qu'on avait un problème dû à cette conjoncture de prévisions qui ne se matérialisaient pas sur la Côte-Nord et de centrales qui, elles, arrivent.

3655 **LA COMMISSAIRE :**

3660 O.K. Puis là, avec vos cartes qu'on voit, je vais rajouter des éléments pour que vous m'expliquiez encore. J'ai la Romaine qui s'en vient, j'ai Chamouchouane qui s'en vient. Donc, expliquez-moi tout ce lien-là d'un réseau intégré, avec de la production un peu partout, avec une consommation qui est au sud, et le lien avec le projet ici.

M. ANDRÉ DAGENAI :

3665 On va demander aussi la projection d'une carte du réseau, ça va nous aider. Donc, on peut voir le projet dont vous faites mention, je crois que c'est la ligne Chamouchouane-Montréal. Donc, la ligne que vous mentionnez, c'est bien la ligne Chamouchouane-Montréal, ici.

3670 Bon. Les deux projets ne visent pas du tout à régler le même problème. Micoua-Saguenay... bien, Chamouchouane-Montréal vise à régler un paquet de problèmes avec le sud du réseau. Et d'acheminer de l'électricité directement dans la boucle de Montréal, qu'on peut voir ici. Tandis que Micoua-Saguenay, c'est vraiment une question de production sur la Côte-Nord, moins de consommation sur la Côte-Nord, donc c'est le transit. Si vous voyez ma souris, elle n'est pas grande, mais c'est vraiment le transit dans ces lignes-là, ici, qui nous intéresse. Donc, c'est celui-là qu'on voit qui est trop gros. Puis au nord ici, là, ça, ça s'en va vers Churchill Falls, mais tout ce qui est produit ici puis qui n'est pas consommé sur la Côte-Nord doit sortir par ces lignes-là. Donc, doit être réacheminé vers le sud.

3675

3680

Et la conjoncture de la fermeture des centrales au sud, en plus des nouvelles centrales au nord et des clients qui ne se sont pas matérialisés sur la Côte-Nord fait en sorte qu'on a absolument besoin d'amener cette électricité-là vers le sud. Et donc, pour maintenir la fiabilité du réseau, pour qu'on réussisse à acheminer cette électricité-là là où elle va être consommée, eh bien, on a besoin d'agir, donc, d'où les trois solutions qui ont été mises de l'avant et d'où Micoua-Saguenay qui a été choisie comme étant la solution la plus efficace pour répondre à ce problème-là.

3685

LA COMMISSAIRE :

Donc, il y a une hausse de demandes de consommation dans le sud aussi. Est-ce que c'est lié?

3690

M. ANDRÉ DAGENAI :

Oui. Il y a nécessairement une hausse de demandes de consommation dans le sud. Mais, comment je pourrais expliquer? Nécessairement, c'est qu'en plus, les centrales qu'on a fermées autour de 2014, particulièrement Gentilly-2, c'est sûr que ça a donné un très gros coup, là. Gentilly-2 qui est environ 600 mégawatts, qui vient directement, donc, nous obliger à trouver 600 mégawatts ailleurs. Et en même temps, on avait donc les centrales de La Romaine, qui étaient mises en service, et on voyait que les clients sur la Côte-Nord ne se matérialisaient pas.

3695

3700

Donc, c'est sûr que d'acheminer cette électricité-là vers le sud devient nécessaire à la fiabilité du réseau.

LA COMMISSAIRE :

3705

Donc ça, c'est ce que vous entendez par plusieurs changements qui ont provoqué une augmentation importante de transit?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3710

Exactement.

LA COMMISSAIRE :

3715

O.K. Et vous parlez de contraintes d'exploitation actuelle du réseau. Est-ce que c'est les mêmes choses?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3720 Bien, les contraintes d'exploitation c'est aussi que plus on augmente le courant par ligne, bien, plus ça devient difficile de gérer le réseau. Donc, par exemple, de retirer une ligne pour l'entretenir.

3725 Si je fais un parallèle, encore là, avec deux de nos solutions qu'on a mises de l'avant, la compensation série qui elle n'ajoute pas de ligne, mais augmente le transit dans chaque ligne, versus la ligne Micoua-Saguenay, eh bien, c'est sûr que Micoua-Saguenay vient aider à cette gestion du réseau, puisqu'elle diminue le courant moyen par ligne, et donc, facilite le retrait d'une ligne pour entretien.

3730 **LA COMMISSAIRE :**

Puis vous affirmez également, dans votre étude d'impact, que cette nouvelle ligne renforcera le positionnement stratégique pour l'avenir. Avons-nous une boule de cristal? Parlez-nous en plus, s'il vous plaît.

3735

M. ANDRÉ DAGENAI :

3740 Bien, il s'agit d'une solution qui est structurante pour le réseau. Encore là, par opposition, par exemple, à la solution de compensation série. C'est qu'en choisissant une solution de compensation série, une solution qui est minimale, eh bien, on se retrouverait dans une situation où rapidement, si de nouvelles demandes de raccordement de production sur la Côte-Nord ou la fermeture de clients industriels sur la Côte-Nord qui viendraient donc provoquer une augmentation du transit de la Côte-Nord vers le sud, bien, ces événements-là viendraient faire en sorte qu'on aurait rapidement besoin de la ligne Micoua-Saguenay, même en ayant réalisé la compensation série.

3745

Donc, c'est pour ça qu'on dit que la ligne Micoua-Saguenay est une solution beaucoup plus structurante, pour l'avenir du réseau, que la compensation série.

3750 **LA COMMISSAIRE :**

Puis vu qu'on parle de l'avenir du réseau, on entend dans l'actualité constamment les besoins d'Hydro-Québec d'exporter leur énergie. Est-ce que ce projet s'insère dans ce contexte-là?

3755

M. ANDRÉ DAGENAI :

3760 Bien, le projet ne s'insère pas directement... le projet n'est pas lié à un projet d'exportation. Donc, c'est un projet qui n'est pas... mais c'est un projet qui est pour la fiabilité de tout le réseau, et donc la fiabilité d'alimentation de tous les clients. Donc, qu'ils soient situés au Québec ou non.

3765 Donc, nécessairement, les clients d'exportation et tous les clients du Québec vont bénéficier d'un réseau plus fiable une fois cette ligne-là mise en service.

LE PRÉSIDENT :

3770 Advenant que le projet ne se réalise pas pour X raisons, quel serait le plan B?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3775 Bien, en fait, on doit agir pour maintenir la fiabilité du réseau. On a mis de l'avant trois solutions. On est tout à fait confiants de réussir à aller de l'avant avec le projet Micoua-Saguenay. On est très confiants de démontrer à tout le monde – bien, à vous, ainsi qu'à la Régie de l'énergie – qu'il s'agit de la meilleure solution pour l'avenir du réseau. À savoir, si jamais on ne pouvait pas le réaliser, bien, il faudrait retourner sur nos tables à dessin pour étudier, pour savoir qu'est-ce qu'on ferait dans ce cas-là. Mais c'est certain qu'il faut étudier... il faut agir, pardon, pour maintenir la fiabilité du réseau. On ne peut pas laisser la situation se détériorer et ne rien faire.

3780

LE PRÉSIDENT :

3785 Là, évidemment, on est dans l'hypothétique. Est-ce qu'éventuellement Hydro-Québec reviendrait avec les deux autres scénarios qui n'ont pas été retenus? Est-ce que ça serait de nouvelles compensations série?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3790 Il s'agit effectivement d'une situation hypothétique où, en ce moment, je vous confirme que Micoua-Saguenay est la meilleure des trois solutions. Donc, à savoir laquelle serait la meilleure advenant le fait que Micoua-Saguenay, pour une raison ou pour une autre, devenait impossible, donc je n'ai pas la réponse à savoir quelle serait la meilleure solution.

LE PRÉSIDENT :

3795

Merci. Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

3800 Dans votre étude d'impact, vous nous présentez les deux autres solutions, mais de façon quand même assez succincte. Est-ce que vous avez fait des analyses environnementales et sociales également par rapport à ces autres options ou, en fait, analyser les impacts environnementaux et sociaux?

3805 **Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :**

3810 Je peux peut-être répondre à votre question. Ça n'a pas été fait, mais dans le cas de la compensation série, évidemment, on parle juste d'intervention dans six postes. Donc, ça serait évidemment, au niveau environnement, bien différent comme analyse. Et puis si on considère la ligne Outardes-Laurentides, une ligne de 450 km, on parle d'impacts, étant donné la longueur de la ligne, d'impacts environnementaux substantiels par rapport au projet qui est présenté aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

3815 Alors, peut-être une question de compréhension aussi. Toujours sur la justification, évidemment vous parlez de la baisse de consommation des consommateurs sur la Côte-Nord, consommateurs industriels, est-ce qu'on doit comprendre qu'actuellement dans la situation où vous avez plus d'électricité à faire transiter, est-ce que ça provoque un stress à votre réseau
3820 actuellement qui fait que vous envisagez une autre ligne? Ou vous pourriez, de façon à moyen terme, réussir à gérer le flux supplémentaire d'énergie vers le sud avec les installations existantes?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

3825 Votre première affirmation est la bonne.

LE PRÉSIDENT :

3830 Ce n'est pas une affirmation, c'est une question.

M. ANDRÉ DAGENAIS :

3835 Bien, votre première phrase, là. Donc, oui, effectivement, il y a un stress supplémentaire sur notre réseau causé par cette situation-là. Et donc, ça vient faire en sorte qu'on n'a pas le choix d'agir pour maintenir la fiabilité du réseau.

LE PRÉSIDENT :

3840 Et est-ce que ça affecte, comment dire, la durée de vie utile des installations existantes éventuellement?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

3845 Non.

LE PRÉSIDENT :

3850 Usure prématurée ou... ?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

3855 Non. Une ligne électrique, donc ne voit pas sa durée de vie affectée par le transit qu'il y a dedans, tant qu'on respecte le transit maximal, évidemment. Mais dans ce cas-ci, toutes les lignes, sur la Côte-Nord, on est bien deçà des limites thermiques de transit, le problème en est un de stabilité de réseau.

3860 Le réseau, un réseau électrique, maintenir un réseau électrique en service c'est une question qui requiert une certaine gestion de... c'est comme maintenir quelque chose en équilibre, là. Quelque chose qui est précaire, donc, ou un pendule, mettons le mouvement d'un pendule. Eh bien, si ce mouvement de pendule là viendrait qu'à être débalancé, qu'à recevoir un impact sur le pendule, eh bien, le pendule doit continuer d'osciller malgré l'impact. Donc, plus le coup que le pendule reçoit est fort, bien, plus on va se retrouver à risquer de sortir du mouvement que le pendule doit faire. Je ne sais pas si mon image vous aide, là? Mais on est dans une situation de stabilité de réseau. On n'est pas dans une situation où les limites thermiques des équipements sont atteintes.

LE PRÉSIDENT :

3870 Donc, ça n'affecte pas la qualité de l'infrastructure. C'est ça que vous me dites?

M. ANDRÉ DAGENAIS :

3875 Non.

LE PRÉSIDENT :

3880 C'est simplement une question de stabilité du réseau?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3885 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Selon ce que je comprends.

3890 **M. ANDRÉ DAGENAI :**

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

3895 D'accord. Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

3900 Puis là, vous parlez de faire appel à des automatismes. Est-ce que vous pouvez nous expliquer?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3905 Oui. En fait, les automatismes sont une manière de gérer temporairement la surcharge qui survient, donc, sur le corridor Manic-Québec, jusqu'à la mise en service de la future ligne Micoua-Saguenay. Certainement, la planification est une question de gestion du risque. Donc, lorsqu'on planifie un réseau, eh bien, là, le transit critique, là, en ce qui concerne ce corridor-là, est déjà atteint en ce moment. Donc, on l'a déjà atteint au courant de l'hiver dernier.

3910 Je ne veux pas alarmer personne, les chances qu'il y ait une panne majeure, une panne générale du réseau demain matin sont très, très faibles, mais plus on laisse la situation se détériorer et plus il y a de chances, plus la probabilité d'avoir une panne majeure, une panne, même une panne générale, augmente. Donc là, on s'est dotés de critères pour faire face à ces situations-là. Et là, notre critère nous dit qu'on doit agir, et donc, c'est pour ça qu'on a lancé le projet.

3915

3920 Mais c'est sûr qu'il y a un temps nécessaire à la mise en oeuvre de cette ligne-là. Et le temps qu'elle arrive, bien, on peut trouver des moyens de gérer le réseau en attendant pour diminuer la probabilité de pannes. Mais, par exemple, la mise en place d'automatismes, qui est un automate qui vient reconfigurer le réseau en cas d'événements, automatiquement, beaucoup plus rapidement qu'un être humain pourrait le faire.

3925 Mais c'est une façon de gérer le réseau à court terme, jusqu'à la mise en service de la nouvelle ligne.

LA COMMISSAIRE :

3930 Ça, c'est dans le cadre de votre réseau maillé, là. Donc, vous redistribuez la charge sur d'autres lignes?

M. ANDRÉ DAGENAI :

3935 Bien, celle qu'on a en ce moment, là. Toutes les lignes qu'on voit à l'écran en ce moment. Sur cette carte-là, justement, on n'a pas Micoua-Saguenay, donc on peut voir qu'on a cinq lignes dans le corridor qui nous intéresse, donc où on va aller... on va utiliser au maximum nos cinq lignes jusqu'à la mise en service de Micoua-Saguenay, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3940 Alors, merci. Écoutez, un élément connexe du projet c'est l'agrandissement du poste Saguenay. Ce que l'on comprend de la démarche d'agrandissement du poste Saguenay, c'est plutôt sous l'égide de l'article 22. Autrement dit, c'est une procédure d'évaluation administrative du ministère qui va encadrer, en quelque sorte, la réalisation de l'agrandissement comme tel, mais
3945 pourriez-vous nous en parler un peu plus, là, en termes de superficie? On parle de déplacements de cours d'eau intermittents, on parle des impacts au niveau des milieux naturels, disparition de la végétation.

3950 Alors, peut-être nous donner peut-être un ordre de grandeur? Ce projet-là, c'est une enveloppe de combien, en termes budgétaires et en termes d'échéancier, ou vous allez le faire concurremment à la réalisation éventuelle de la ligne? Alors, ça serait simplement de nous situer un peu, essayer de voir, même si c'est un élément connexe du projet, la commission s'intéresse quand même à savoir dans quelle mesure les encadrements ou la planification du projet sont faits, s'il vous plaît.

3955

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3960 On n'a malheureusement pas amené l'expert pour les travaux de poste avec nous. Par
contre, pour répondre à vos questions, on va les prendre en note et puis on va vous revenir sur
exactement en quoi consiste la superficie et l'agrandissement au poste Saguenay. Je peux vous
dire, pour ce qui est des lignes de transport, là, il y a un réaménagement des lignes qui sera fait à
l'entrée du poste Saguenay pour accueillir la nouvelle ligne.

3965 Alors, j'ai une réponse partielle à votre question, là, on va compléter pour les autres parties.
On parle de 33 350 mètres carrés. Et on est situés sur la propriété d'Hydro-Québec.

LE PRÉSIDENT :

3970 O.K. Il n'y a pas d'expropriation, il n'y a pas de... vous êtes chez vous, en quelque sorte.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3975 Oui.

LE PRÉSIDENT :

3980 O.K. Donc, ça sera éventuellement géré via l'article 22 de la *Loi sur la qualité de
l'environnement*.

Mme MARIE-HÉLÈNE ROBERT :

3985 C'est bien ça.

MOT DE LA FIN

LE PRÉSIDENT :

3990 Alors, écoutez, je pense que les gens ont eu la possibilité de pouvoir poser les questions
durant toute la soirée, on reprend les travaux demain à 13 h, ici, au même endroit.

3995 Alors, on va suspendre les travaux et on va reprendre nos travaux demain après-midi 13 h
au même endroit et pendant ce temps-là, nous, évidemment, on a d'autres sujets qu'on
souhaiterait aborder.

4000

Alors, dépendamment de la priorité à donner aux prises de parole de la part des citoyens, la commission va, autrement dit, peaufiner son questionnement puis on va revenir demain après-midi pour une séance qu'on souhaite la plus productive possible.

Merci de votre disponibilité. Merci aux personnes-ressources. Alors, demain, 13 h, on reprend les travaux. Merci encore, merci, bonne soirée.

4005

SÉANCE AJOURNÉE AU 23 JANVIER 2018 À 13 H

4010

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4015

ET J'AI SIGNÉ :



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

4020